

la Creuse

N° 42 > janvier - février - mars 2010



P. 16

ACTIONS

L'ultime point noir
de Guéret

■ DOSSIER



P. 20

NATURE

Protéger les milieux
aquatiques

Collectivités : Quel avenir ?

page 7



P. 22

SPORTS

David Menut
gourmand d'or

CENTRE CULTUREL YVES FURET

Des spectacles pour tous...



Le journal de Grosse Patate

Petit-Bois Cie

**Mercredi 24 février,
14h30**

Théâtre – Jeune Public

Grandir, c'est pas facile. C'est ce que nous raconte ce texte, à travers le journal d'une petite fille de 10 ans qui brosse toute une année de classe et de récréés, d'espoirs et de désillusions.

Sanseverino + Jean Manu

(Limoges-87)

Vendredi 5 mars, 20h30

Rock Folk Swing

Tété d'affiche de la saison, Sanseverino viendra nous présenter son nouvel album « Les Faux Talbins » mais aussi revisiter tout son répertoire avec une formule inédite : sur scène deux guitares, une basse, une batterie et un trombone.

Moi j'attends

Cie O'Navio

Dimanche 14 mars, 15h00

Théâtre d'objets – Jeune public

Inspiré de l'album de David Cali et Serge Bloch, cette création issue de la résidence de décembre 2009 au centre culturel nous emmène dans une promenade poétique à travers les situations d'attente qui ponctuent le quotidien et la vie...

Un détroit

Triptyque pour 3 danseurs

Cie Wejna

Jeudi 18 mars, 20h30

Danse – Tout public

Un joli travail chorégraphique par Sylvie Pabiot qui se décline en trois temps : un solo, un duo et un trio. Chaque partie introduit sur le plateau, un nouvel interprète qui vient modifier la distribution de l'espace et la nature des relations créant un ensemble organique qui se décompose. A découvrir absolument !!!

Résidence Cie Chabatz d'Entrar

Création du spectacle Anatomie de la vie quotidienne

Répétition publique :

**Mercredi 24 mars,
de 15h00 à 18h00**

Une après-midi au Cirque

Présentation d'un travail de la Cie Chabatz d'Entrar + Miettes

Samedi 27 mars, 15h00

Cirque – Tout public



Kiwi

Cie Daniel Danis

Jeudi 1^{er} avril, 20h30

Théâtre/Vidéo

Tout public, à partir de 12 ans

Coup de cœur de la saison. Une jeune fille, abandonnée par sa famille, perdue au milieu des bidonvilles sera bientôt recueillie par la famille verte, une famille d'enfants des rues. Avec elle, elle devient Kiwi. Avec elle, elle va apprendre à survivre.

Ce conte moderne nous invite à un voyage sombre, poétique et surtout plein d'espoir. Sur le plateau, deux acteurs, deux écrans, une caméra aux rayons infrarouges, du texte et du son.

Vache'ment jeune, le festival

Avec le Conseil Régional des Jeunes

Samedi 3 avril, 20h30

Musiques Actuelles



**Centre culturel Yves Furet - Av. de la Liberté
23300 La Souterraine - 05 55 63 46 46
info-ccyf@orange.fr
www.centreculturel-yvesfuret.com**



**Renseignements-Billetterie :
Office de tourisme du Pays Sostranien
05 55 63 10 06**

I DIAGONALES I

LE SAVEZ-VOUS ? p. 4 - 5

UN AGENT / UN MÉTIER p. 6

I DOSSIER I

LES COLLECTIVITÉS
À LA CROISÉE DES CHEMINS p. 7-13

I ACTIONS I

MICRO CRÉDIT SOCIAL :
MODE D'EMPLOI p. 14-15CHERBAILLOUX (GUÉRET) :
FAIRE SAUTER LE DERNIER BOUCHON p. 16-17CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES :
TOUJOURS LE MÊME ENTHOUSIASME p. 18-19

I NATURE I

MILIEUX AQUATIQUES :
UN OUTIL POUR LES DÉCIDEURS p. 20-21

I SPORTS I

DAVID MENUT, CARTE D'OR
DE CREUSE OXYGÈNE p. 22-23

I RACINES I

MOUVEMENT COOPÉRATIF :
UN LIVRE DE L'HISTOIRE CREUSOISE p. 24

LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

I SORTIR I

L'AGENDA p. 27-29

I LIRE I

LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

I TRIBUNE LIBRE I

POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

Menaces sur notre avenir

FRANÇOIS MITTERRAND écrivait : « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a besoin de pouvoirs décentralisés pour ne pas se défaire. » Or, c'est bien ce risque de « détricotage » de la décentralisation qui nous menace aujourd'hui.

« Une nation moderne est une nation qui revendique la décentralisation. Un Etat moderne est celui qui reconnaît qu'il lui est impossible de tout régenter, diriger, organiser. » Je cite, là, Nicolas SARKOZY, en 2001, alors qu'il n'était pas encore Président de la République.

Et pourtant, à quoi assistons-nous aujourd'hui ? Pour la première fois depuis 1982, il ne s'agit pas d'accorder plus de responsabilités aux échelons locaux, mais bien de limiter et d'encadrer leurs libertés. L'étranglement financier et le rétrécissement des champs de compétence menacent l'avenir même du Département, cet acteur de proximité qui est le premier partenaire des communes. Dans son rapport qui a tant inspiré ce projet de réforme, Edouard BALLADUR ne préconisait-il d'ailleurs pas « l'évaporation des départements » ?



Dans une période où les services de l'Etat et les entreprises publiques continuent de s'éloigner, à commencer par la Poste et EDF, après les restructurations militaires et judiciaires, il serait grave pour notre pays d'affaiblir la solidarité territoriale portée par les conseils généraux. Or, avec la suppression de la taxe professionnelle et la fin de la clause de compétence générale, ils seront contraints de revoir à la baisse, voire de

supprimer, certaines de leurs actions.

Nous en arrivons parfois à songer que revendiquer la solidarité pour les territoires (comme pour les ménages), c'est guerroyer contre le « politique correct » et la « pensée unique ». Mais dans le département au plus faible potentiel fiscal de France, avons-nous d'autres choix que de solliciter cette solidarité ? Que de résister au chacun pour soi ? Il nous faut – c'est notre responsabilité – définir les enjeux de notre avenir. Nous rejetons la résignation et l'acceptation passive d'un système où la ruralité ne trouverait pas son compte.

Pour reprendre une expression des années 70, c'est cela « décoloniser la province ». Entre le désengagement et l'assistanat, il y a place pour la Raison. Que l'Etat régule et donne des chances, nous nous emparerons de celles-ci.

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse
Président du Conseil Général

la Creuse
LE MAGAZINE

Numéro de Janvier/Février/Mars 2010.

Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département - BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29
Site Internet : www.creuse.fr

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Eric JEANSANNETAS.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Maquette : Lydie VIALATOU.

Textes : Jean-Luc OZIOL, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur de la BDC).

Photos : Jean-Luc OZIOL, Simon PAROUTY, Muriel VILLEJOURBERT, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine) ; Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, La Fabrique de Guéret et Centre culturel Yves Furet de La Souterraine (rubrique Sortir).

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.

le Savez-vous ?

**LE DÉPARTEMENT
FINANCE LES TRAVAUX
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil Général aide les communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui réalisent des travaux ou équipements destinés à améliorer la sécurité aux abords et en travers des agglomérations : création d'îlots, délimitation de voies, balisage, éclairage d'entrée d'agglomération et de carrefour important, passages piétonniers, aménagements destinés à assurer la sécurité des enfants à la sortie des établissements scolaires, etc. Sont exclus les travaux qui modifient profondément les conditions de circulation et l'emprise de la voie (giratoires, voies nouvelles).

L'aide du Conseil Général aux communes prend la forme d'une subvention de 40% du montant hors taxes de l'opération. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la notification d'attribution de la subvention.

INFO + :
PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
14, AVENUE PIERRE LEROUX – BP 17
23001 GUÉRET
TÉL. 05 44 30 23 53

**MARTIN NADAUD****Un bout d'histoire
de Creuse à Paris**

A travers la figure emblématique de Martin Nadaud, la Creuse sera en vedette à la Maison du Limousin, à Paris, du 17 mars au 7 mai.



LE Conseil Général, le Comité départemental du Tourisme et les associations « Les amis de Martin Nadaud » et « Les amis de la Creuse » ont uni leurs volontés et œuvré, en partenariat avec l'équipe de la Maison du Limousin à Paris, pour mettre sur pied une séquence de près de deux mois – du 17 mars au 7 mai – qui valorisera la Creuse à travers la figure emblématique de Martin Nadaud.

Sous le titre « La Creuse, terre de Martin Nadaud et territoire de bâtisseurs », un important programme d'expositions et de conférences s'attachera à mieux faire connaître l'œuvre de

Martin Nadaud et des maçons de la Creuse, dont Paris porte de nombreuses traces. Le programme d'animations s'attachera aussi à faire la promotion des atouts actuels de la Creuse, notamment le site de la Martinèche, à Soubrebost, dédié à la mémoire et à l'œuvre de Martin Nadaud. À noter également quatre conférences le 20 mars, avec des universitaires et des historiens ; ces conférences devraient être visibles pour les Creusois ne pouvant pas se déplacer à Paris, via un dispositif de vidéo-transmission. Mais si l'idée vous prend d'un week-end à Paris, un bout de Creuse vous y attend...

**INFO + : LA MAISON DU LIMOUSIN – 30 RUE CAUMARTIN, 75009 PARIS
TÉL. 01 40 07 04 67 – INTERNET : WWW.MAISONDULIMOUSIN.COM**

MUSIQUE**Idée de stage...**

AMÉLIE DENAËS, 1^{er} prix du conservatoire de Paris, dirige l'association Passions Leitmotiv et organise des stages pour chœurs et orchestres. Tombée amoureuse de la Creuse, elle a mis sur pied un stage dans le département en partenariat avec l'hôtel l'Orangerie de Bonnat. Ce stage intensif, ouvert à des musiciens et choristes de tous niveaux, se déroulera du 8 au 11 juillet 2010

et aboutira à un concert le 11 juillet, organisé avec l'appui technique de l'ADIAM 23.

**INFO + : TÉL. 0148 05 53 64 OU INTERNET : WWW.PASSIONSLEITMOTIV.COM
INSCRIPTIONS AVANT LE 1^{ER} MAI 2010.**

le Savez-vous ?



TOURISME

La Creuse en famille fête ses 10 ans

Pour ses 10 ans, « Creuse en famille » invite les Creusois à découvrir son réseau, au cours d'une journée festive et gratuite, le 18 avril, à Aubusson.

POUR répondre à la sempiternelle question des touristes désarçonnés « Que peut-on visiter avec des enfants quand il pleut en Creuse? », le réseau des offices de tourisme de la Creuse, cordonné par l'UDOTSI, a décidé il y a dix ans de passer à l'action. Il s'agissait à l'époque d'identifier des sites proposant des activités à l'abri les jours de pluie. Depuis, l'idée a fait son chemin et aujourd'hui une quarantaine de sites partenaires proposent aux familles des visites labellisées « la Creuse en Famille ».

Ces sites sont spécialement sélectionnés pour leur adaptation aux enfants et à la famille avec des activités à vivre dès 2 ans. Une visite « Creuse en famille », c'est la certitude de partager un moment de découverte ludique. Il ne s'agit pas « d'occuper » les enfants mais bel et bien de s'amuser tout en assimilant de nouvelles connaissances. Depuis quelques années des hébergeurs, des hôteliers et des restaurateurs ont rejoint le label, offrant ainsi aux visiteurs la possibilité de découvrir la Creuse à travers le regard de leurs enfants.

Cependant, cette opération n'est pas réservée aux seuls touristes ! L'UDOTSI propose également un rendez-vous aux Creusois, afin de leur permettre de découvrir « Creuse en famille ». Ainsi, le dimanche 18 avril 2010 sera-t-il l'occasion de vivre gratuitement « une journée en famille » à Aubusson et de fêter les 10 ans de l'opération. Une vingtaine de sites seront présents et les visiteurs pourront s'initier à différents savoir-faire : devenir lissier, tailleur de pierre, éleveur, artiste, etc. Des jeux et des animations seront proposés toute la journée pour que les petits et les grands s'amuse, tout simplement !

**INFO + : UNION DÉPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE DE LA CREUSE
TÉL. 05 55 51 10 03 – COURRIEL : UDOTSI@TOURISME-CREUSE.COM**



NOUVELLES ÉDITIONS DU CDT DISPONIBLES

Le Comité départemental du Tourisme, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de développement touristique départementale, renouvelle régulièrement ses différentes publications destinées au grand public. Ainsi vient-il de sortir les éditions 2010 de plusieurs guides, présentés en quatre langues (français, anglais, allemand, néerlandais). Le guide des Campings, réalisé en collaboration avec le Club Campings, recense tous les campings et aires naturelles du département, ainsi que les équipements et activités de loisirs offerts à proximité. Celui des Hôtels et Chambres d'hôtes et le guide-carte Loisir Pêche, en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Creuse. Tous ces guides sont financés grâce au Conseil Général.

INFO + : CDT DE LA CREUSE

TÉL. 05 55 51 93 23

COURRIEL : CONTACT@TOURISME-CREUSE.COM

WEB : WWW.TOURISME-CREUSE.COM

BLOG : WWW.ENVIESDECREUSE.COM





Tantôt au bureau, tantôt sur le terrain, mais toujours aux aguets pour mieux faire partager les richesses que recèle l'étang des Landes.

UN AGENT – UN MÉTIER

Joëlle, animatrice nature

Animatrice nature du service de l'environnement attachée à l'étang des Landes, Joëlle navigue entre deux mondes apparemment différents et pourtant nécessaires l'un à l'autre.

NE demandez pas à Joëlle ce qu'elle préfère entre les deux versants de son travail. Les deux ne font qu'un et constituent sa fonction : animatrice nature, attachée à la Réserve Naturelle de l'étang des Landes. Si les heures de bureau sont sans doute moins « glamour » que le contact avec la réalité du terrain, elle passe sans souci de l'une à l'autre des deux parties de sa fonction : « Mon travail, c'est du 50-50 entre l'administratif et l'accueil du public ».

D'un côté, donc, Joëlle est fonctionnaire. Et même, elle ne dédaigne pas sacrifier au rituel des concours, histoire de conforter dans le périmètre administratif une solide formation universitaire (maîtrise de biologie, DESS en gestion de l'environnement). Ce bagage était de toute manière indispensable pour mener à bien l'élaboration d'un politique d'accueil et d'éducation à l'environnement, la mise en place d'animations.

DES PUBLICS TRÈS DIFFÉRENTS

De l'autre côté, Joëlle est amoureuse de la nature, au point d'avoir toujours voulu partager cette passion ; en attestent son BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) et ses diverses expériences dans des centres de loisirs ou d'éducation à l'environnement. « Cette passion pour la nature a évidemment influé sur mes choix d'études. Elle a aussi beaucoup joué dans ma candidature au poste proposé par le Conseil Général, d'autant plus que j'étais en région parisienne et que je souhaitais me rapprocher de chez moi ». Une passion qu'elle partage in situ avec Sébastien, le technicien du CREN en charge de la gestion de la Réserve (*) et Marc, son collègue du Conseil Général qui garde et entretient le périmètre.

En vérité, tout le travail administratif qu'elle a réalisé, Joëlle est la première à en prendre la mesure sur le terrain, à travers notamment tout le programme d'animations et les rencontres avec le public qu'il provoque. « Il y a vraiment des populations très différentes qui fréquentent la Réserve. Il y a les passionnés de la nature, qui sont déjà assez avertis et ont moins besoin de nos conseils, même si les rencontres sont toujours agréables. Il y a aussi les promeneurs, et puis les habitants de Lussat ».

Avec ces derniers, il y a quelque chose de particulier. L'étang des Landes, c'est un peu « à eux », même si le site est propriété du Conseil Général, c'est leur paysage, ce lieu à la fois connu comme sa poche et plein de mystères. « En fait, on s'est aperçu que les Lussatois, qui viennent beaucoup aux sorties que nous organisons, ont la surprise de redécouvrir des choses qu'ils croyaient connaître. Nous les aidons à se poser des questions, à voir différemment le lieu ».

Les animations 2010 reprendront en mars. Joëlle est en train de mettre la dernière main à leur préparation. En hiver, l'animatrice nature est un peu plus au bureau... ■

(*) Une Réserve Naturelle a trois missions : d'une part la protection et la gestion du patrimoine naturel, missions assumées par le Conseil Général pour l'étang des Landes qui en a délégué l'exécution au Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin ; d'autre part faire connaître ce patrimoine au public, ce qui constitue le travail de Joëlle.

INFO + : PÔLE DÉVELOPPEMENT – SERVICE ENVIRONNEMENT
14, AVENUE PIERRE LEROUX – BP17 – 23001 GUÉRET CEDEX – TÉL. 05 44 30 27 08
RÉSERVE NATURELLE DE L'ETANG DES LANDES
MAISON DE LA RÉSERVE – 23170 LUSSAT – TÉL. 05 55 82 84 55



DOSSIER

Les collectivités à la croisée des chemins

La réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle constituent une remise en cause des fondements de l'organisation territoriale française. Un dossier pour faire le point, alors que le débat parlementaire doit se poursuivre jusqu'à l'orée de l'été prochain.

DES ORIGINES...

Loi du 22 décembre 1789

Avant 1790, le Royaume de France était organisé en provinces. Peu après le début de la Révolution française de 1789, la France est découpée en départements par la suite de la loi du 22 décembre 1789. Leur nombre exact et leurs limites sont fixés par la loi du 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars 1790.

Une structure territoriale propre à l'exercice de la démocratie locale est donc créée. La France compte alors 83 départements et 374 cantons, gérés chacun par une assemblée qu'élisent les citoyens : le Conseil du Département. Celui-ci, chargé d'administrer localement le territoire départemental, est placé sous l'étroit contrôle du pouvoir central.

Valse-hésitation

Après avoir été supprimé en 1793, le Conseil du Département est rétabli sous le nom de Conseil Général en 1800. Ses membres ne sont plus élus par les citoyens mais nommés par le Gouvernement.

En 1833, le Conseil Général redevient un corps d'élus mais l'élection au suffrage universel ne sera instituée qu'en 1848, sous la 11^{ème} république.

Loi du 10 août 1871

Le département est désormais considéré comme une collectivité territoriale. Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans, avec renouvellement par moitié tous les 3 ans (le système actuel). Ils acquièrent une compétence globale sur toutes les affaires d'intérêt départemental, mais ils restent sous le contrôle du Préfet, seule autorité exécutive du Département. La situation reste globalement stable pendant plus d'un siècle sauf durant la parenthèse douloureuse du régime de Vichy, au cours de laquelle les conseils généraux sont supprimés.

Loi du 10 janvier 1980

Elle aménage la fiscalité directe locale et permet ainsi aux conseils généraux de voter directement les taux d'imposition.



Décentralis je n'écrirai pl

Plus de deux siècles d'un presque constant maintien aujourd'hui remis en question par le projet de loi financière dépasse celle de l'architecture inst

Il y a une manière de formuler les choses sur laquelle à peu près tout le monde tombe d'accord : il y a nécessité de réformer encore l'organisation des collectivités. Toutes les associations d'élus – Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France et Assemblée des Régions de France – souhaiteraient clarifier les responsabilités des différents échelons territoriaux, renforcer la représentativité des élus sur leur territoire et, surtout, donner aux collectivités les moyens d'exercer pleinement leurs compétences.

AFFIRMATIONS INFONDÉES

En quoi ces attentes peuvent-elles être satisfaites par le projet de réforme des collectivités actuellement en discussion au Parlement (le Sénat aujourd'hui, l'Assemblée Nationale après les élections régionales) ? C'est tout le débat et le moins qu'on puisse dire c'est qu'une grande majorité des élus territoriaux sont vent debout contre les textes proposés. Parce que les choses sont évidemment un peu plus subtiles que la simplification à l'extrême de certaines affirmations habillées du sacro-saint « bon sens » auquel on fait dire tout et son contraire.

Malheureusement, le débat a été parasité par des affirmations infondées ayant toutes pour objectif de suggérer que l'organisation



Les assemblées départementales risquent de voir leurs marges de manœuvre sévèrement réduites avec la combinaison des réformes des collectivités territoriales et de la fiscalité locale.

ation, lus ton nom

Mouvement de décentralisation sont réforme des collectivités. Où la question institutionnelle.

territoriale française serait trop compliquée – le fameux « mille-feuille » administratif – et que les collectivités seraient responsables de l'inflation des déficits publics en France, en raison de leur endettement.

D'abord, il faut savoir que tous les pays européens disposent d'un découpage administratif équivalent à celui de nos régions, départements et communes. Ensuite, la question de l'endettement toucherait au cocasse si la situation n'était pas si grave. En 2007, c'est-à-dire avant la crise, la dette cumulée des collectivités locales culminait à 5,5% par rapport à la richesse nationale (le PIB)... tandis que celle de l'État était déjà à 49,1% du PIB. À l'inverse, les collectivités contribuaient à 73% de l'investissement public – un joli coup de pouce à l'économie du BTP, par exemple – contre seulement 27% pour l'État. En fait, ce qui se préfigure est un puissant mouvement de recentralisation, exactement contraire à la décentralisation qui, depuis plus de deux siècles, avait rapproché les décisions essentielles des citoyens qui les vivent. La décentralisation allait de pair avec l'autonomie fiscale, c'est-à-dire la capacité à lever l'impôt. Et c'est l'autre réforme – la suppression de la taxe professionnelle – qui risque de réduire à peau de chagrin les marges de manœuvres des départements. Le présent dossier invite à explorer les principales propositions de la réforme des collectivités territoriales et les conséquences de la réforme fiscale. ■

... À NOS JOURS

Loi du 2 mars 1982

La loi dite de « décentralisation » instaure le Département comme une collectivité territoriale de plein exercice. C'est l'une des plus grandes réformes institutionnelles qu'a connues la France. Au même titre que les communes et régions, les départements sont alors affranchis de toute tutelle de l'État. Un transfert de compétences larges se met en place, que le Conseil Général exerce en lieu et place de l'État. Le Président du Conseil Général détient le pouvoir exécutif et assure la préparation et la mise en œuvre du budget départemental.

Loi du 7 janvier 1983 et suivantes

Elle est la première d'une longue série de textes (30 lois, 130 actes réglementaires) précisant la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État. Le Conseil Général se voit ainsi attribué des compétences dans les domaines suivants : 1983, protection maternelle et infantile, financement du remembrement ; 1984, action sociale et santé, transports scolaires ; 1985, fonctionnement des collèges (écoles pour les communes, lycées pour les régions).

Parmi tous ces textes, on notera la loi du 29 décembre 1983 sur les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. En créant un système de dotations (équipement, fonctionnement, etc.), l'État inscrit un droit des collectivités à disposer de certaines ressources financières et met ainsi fin au mécanisme de la seule subvention. D'autres textes poursuivent le mouvement décentralisateur en précisant les attributions des collectivités territoriales. Parmi ces textes, on notera la loi du 29 juillet 1998 qui complète les compétences du Département dans le domaine social (logement, insertion...) ; la loi du 29 juillet 2001 instituant l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées dépendantes ; enfin, la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.

Loi du 13 août 2004

C'est l'autre fait marquant, qui instaure l'acte II de la décentralisation et prévoit d'importants transferts de compétences. Elle favorise aussi une meilleure identification des missions de chaque collectivité. Aux départements reviennent les politiques de solidarité (insertion, handicap, etc.) et la gestion des infrastructures de proximité.

ENCHEVÊTREMENT DES COMPÉTENCES : À VOIR...

Le projet de réforme prévoit notamment de mettre fin à la clause dite de compétence générale pour les départements et les régions (l'Etat et les communes la conserveraient). Cette clause permet aujourd'hui aux conseils généraux et régionaux de mener des actions au-delà de leurs compétences obligatoires et de financer des projets qu'ils considèrent pertinents pour le développement de leur territoire et/ou le bien-être de ses habitants.

La suppression de la clause de compétence générale serait la fin des « politiques volontaristes ». Toutes les initiatives en direction des familles, de l'accès à la culture, du soutien au monde sportif seraient ainsi remises en question. En matière de développement économique, cette décision pourrait avoir des conséquences importantes. Que deviendraient, par exemple, les aides du Conseil Général à l'agriculture, quand on sait que sur les 2,1M€ qu'il a consacrés à ce secteur de l'économie creusoise en 2009, les 5/6ème ne relevaient pas de compétences obligatoires ?



D'AUTRES IDÉES... PLUS LOIN DE NOUS

Parmi les différentes innovations proposées dans le projet de réforme des collectivités territoriales, il en est qui ne nous concernent que d'assez loin : création d'une nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec la « Métropole » (plus de 450.000 habitants) et d'une nouvelle catégorie d'établissement public avec le « Pôle métropolitain », qui regrouperait des EPCI formant un ensemble de 450.000 habitants au moins incluant un EPCI de 200.000 habitants au moins. La simplification n'est donc pas pour tout le monde...

Le projet prévoit aussi la possibilité de regroupements de départements et de régions, à l'initiative des collectivités intéressées ou encore la création de nouvelles communes à travers un nouveau dispositif de fusion.



Culture, vie associative, économie, tourisme, aide aux communes : les départements pourront-ils intervenir à l'avenir ?



La clarification ou le flou

Le projet de réforme des collectivités territoriales est convenu d'appeler le « mille-feuille administratif » distingué plus clairement... le flou.

PENDANT longtemps et en particulier dans le grand mouvement de décentralisation qui a marqué les trente dernières années, l'organisation territoriale française s'est appuyée sur des « couples », liés par la nature des compétences que chaque collectivité choisissait de mobiliser dans le cadre d'un partenariat. Ainsi pouvait-on voir la Région et le Département agir ensemble pour tel programme routier d'intérêt régional, la Région et telle Communauté de Communes pour une action de développement économique spécifique, le Département et la Commune pour une action sociale de proximité, etc.

COMPÉTENCES EXCLUSIVES, SAUF...

Le projet de réforme des collectivités territoriales propose de créer des couples de nature différente : un couple Région/Département et un couple Commune/Intercommunalité. Derrière cette présentation il y a un objectif, contenu dans la charmante formule du rapport Balladur : « l'évaporation des départements ». Et un outil : la suppression de la clause de compétence générale dont disposent encore, aujourd'hui les régions et les départements.

La suppression de la clause de compétence générale aurait pour objectif, selon ses promoteurs, de mettre fin à l'entremêlement des compétences entre les différents niveaux de collectivités. Pourtant, la situation est beaucoup plus subtile que cette simplification du débat. En effet, le Code des Collectivités spécifie bien, aujourd'hui,



...cation... ?

riales ambitionne de clarifier ce qu'il
ministratif ». On a parfois l'impression qu'on

ce que sont les compétences de chaque échelon : seules les régions s'occupent de formation professionnelle ou des lycées ; seuls les départements versent l'APA, le RSA ou entretiennent les collèges ; seules les communes s'occupent des écoles ; etc.

À dire vrai, le fameux « enchevêtrement des compétences » procède plus souvent de l'esprit de partenariat, de l'idée de complémentarité de différentes collectivités au soutien d'un projet local. En fait, les dépenses que consentent les départements à des financements croisés, outre qu'elles pèsent d'un poids très relatif (environ 10%) dans leurs budgets, touchent les domaines suivants : vie associative (culture, sport, solidarité), aide aux communes et intercommunalités (projets économiques et sur les infrastructures), aide économique (dont l'agriculture), environnement (dont l'eau, l'assainissement et les déchets), le tourisme.

En affirmant que les compétences des conseils régionaux et des conseils généraux sont « en principe exclusives », c'est-à-dire qu'elles ne devront être assumées que par une collectivité à la fois, le projet de réforme entrevoit toutefois des exceptions. Il pourrait donc arriver que des compétences soient administrées en commun par dérogation, mais sous réserve qu'un « chef de file » soit désigné. De même, le texte ambitionne de limiter les financements croisés entre différentes collectivités, mais en s'attachant surtout à prévoir qu'une « part significative » de crédits soit apportée par le maître d'ouvrage. Une « part significative », cela laisse une certaine marge d'appréciation... ■

CONSEILLER TERRITORIAL : MODE DE SCRUTIN TRÈS DISCUTÉ

2014 serait une nouvelle année d'élections, mais surtout une année d'élections nouvelles ! À cette occasion apparaîtrait le « conseiller territorial », en lieu et place du conseiller général et du conseiller régional. Le nouvel élu siègerait à la fois au Département et à la Région, où il cumulerait des compétences que les collectivités exerceraient séparément, tout en étant moins nombreux que l'actuelle addition des conseillers généraux et régionaux (voir ci-après)...

La réforme propose un mode de scrutin mixte, avec 80% de conseillers territoriaux élus à l'échelon de cantons redessinés (voir ci-après) au scrutin majoritaire uninominal à un tour ; les 20% restants seraient élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, à l'échelon du département. Le système actuel, c'est un scrutin majoritaire uninominal à deux tours pour les élections cantonales, un scrutin de listes départementales pour les élections régionales.

Le mode de scrutin proposé par la réforme est très discuté. Avec le système actuel des élections cantonales, un candidat doit d'abord passer le premier tour puis recueillir une majorité nette au second, c'est-à-dire qu'il doit rassembler pour gagner sa légitimité. Avec un seul tour, il suffirait d'arriver en tête, même avec un score ne représentant qu'1 électeur sur 4 ou 5 ! Quant à la faible dose de proportionnelle, elle laisse craindre une forte baisse du nombre de femmes élues.

GROS CANTONS ET « SUPER ÉLUS »

On ne sait pas encore précisément à quelle sauce les cantons actuels seront mangés. On sait qu'ils devraient être remplacés par des circonscriptions valant entre deux et trois cantons actuels. On sait aussi que l'addition actuelle des conseillers généraux et régionaux devrait être « grosso modo » divisée par deux pour faire place aux conseillers territoriaux. Ainsi la Creuse compterait-elle 17 conseillers territoriaux, alors qu'elle compte actuellement 27 conseillers généraux et 7 conseillers régionaux.

Moins nombreux, ces nouveaux élus seront-ils des « super élus » ? On peut l'espérer, puisqu'il s'agirait pour eux, ni plus ni moins, que de cumuler les compétences de deux collectivités.

MARGES BUDGÉTAIRES RÉDUITES

Avant même que ne surgisse le projet de réforme des collectivités territoriales comme un chien dans un jeu de quilles, la situation budgétaire des départements avait été profondément entamée par les derniers épisodes de transferts de charges de l'État, insuffisamment compensés. Aujourd'hui, entre l'incertitude de ce que sera réellement la réforme des collectivités et la certitude d'une perte d'autonomie sur le plan fiscal, l'étau se resserre sur les départements. C'est pourquoi le Conseil Général de la Creuse, comme de nombreuses autres collectivités en France, a décidé de repousser l'adoption de son budget au mois de mars.

En fonction du résultat du compte administratif 2009 et des marges de manœuvre qu'aura pu dégager le Département, le besoin de financement en 2010 oscillerait entre 8 et 24 millions d'€. Soit un niveau bas permettant d'emprunter et un niveau haut obligeant à des choix douloureux.

UN POINT DE FISCALITÉ DIVISÉ PAR TROIS...

En 2009, les départements pouvaient voter les taux de quatre taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle. Un point de fiscalité représentait alors, pour la Creuse, la somme de 370.000€, soit une des valeurs les plus faibles de France. Autrement dit, toute augmentation des taux de 1% ne rapportait que 370.000€ au Département.

En 2010, avec la suppression de la taxe professionnelle (qui sera compensée par un dispositif relais pendant un an), le point de fiscalité creusois ne vaudra plus que 240.000€. Enfin, en 2011, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti disparaissant de la fiscalité départementale et devenant l'apanage des communes, il ne restera au Conseil Général que la capacité à jouer sur la taxe sur le foncier bâti. Il en découlera une valeur du point d'impôt départemental de 120.000€.

Ne pouvant qu'espérer dans les dotations de l'État, la seule marge de manœuvre d'un département comme la Creuse résidera alors dans l'emprunt. Qui est, comme chacun le sait, « l'impôt de demain ». Emprunter combien ? Pour combien de temps ?



FISCALITÉ

Quelle autonomie sans les moyens ?

Le projet de réforme des collectivités territoriales prévoit une réduction de la fiscalité, prévue dans la loi de finances de 2010, au profit de leur autonomie.

DEPUIS des dizaines d'années, on parle de « péréquation ». Derrière ce « gros mot », un espoir, celui d'une véritable solidarité entre les territoires. Les techniciens parlent de « péréquation horizontale », au sens où l'on prend aux collectivités les plus riches un peu de leurs ressources afin d'aider les collectivités défavorisées.

On en parle, mais on pratique peu. À part un certain « amendement Savy », du nom de l'ancien président du Conseil régional du Limousin qui fut aussi député de la Haute-Vienne et força donc le passage devant l'Assemblée Nationale, rien ou presque. La péréquation que l'on pratique depuis toutes ces années, c'est la « péréquation verticale ». Autrement dit, c'est celle des dotations de l'État, en particulier la fameuse DGF (dotation globale de fonctionnement), attendue chaque année comme un indispensable oxygène et illustrant combien les départements, en particulier ceux disposant de faibles ressources fiscales comme la Creuse, dépendent de l'État. À ces dotations, on ajoute ponctuellement tel ou tel dispositif, comme ce fut le cas avec le fonds de compensation



Quelles marges de manœuvre, après la réforme de la fiscalité, les élus départementaux auront-ils quand il s'agira de faire des choix d'investissements pour le département ?

Autonomie oyens ?

teriales s'accompagne d'une refonte
s 2010, qui va priver les collectivités

de l'APA, réservant une enveloppe aux départements en difficultés pour compenser la faiblesse de leur dotation APA initiale. Mais pour compenser en partie seulement (voir ci-contre).

Après la suppression de la taxe professionnelle, décidée avant même de finir de débattre de la réforme des collectivités territoriales, ce sera encore pire avec la disparition en 2011 du foncier non bâti et de la taxe d'habitation, deux taxes qui seront alors dévolues aux seules communes. Il ne restera aux départements que la taxe sur le foncier bâti, quand il existait encore quatre leviers l'année dernière. Certes, un dispositif de compensation par l'État sera mis en place, portant théoriquement sur l'ensemble des taxes perdues. Mais les départements en seront encore plus réduits à attendre des nouvelles de la « péréquation verticale » avant d'élaborer leur budget. Ils auront donc encore moins d'autonomie, eux qui en manquent déjà cruellement. Or, une collectivité de plein exercice, au sens de l'histoire et de la réalité, c'est une collectivité qui peut « lever l'impôt ». Autrement dit, qui peut choisir entre l'impôt et l'emprunt pour investir. ■

CE QUE L'ÉTAT « DOIT » AU DÉPARTEMENT



Depuis maintenant de longs mois, les conseils généraux, à travers l'ADF (Association des Départements de France) demandent que le Gouvernement fasse droit à leur demande d'une juste compensation des transferts de charges opérés depuis les lois de décentralisation de 2004. Or, par une décision du 30 décembre 2009 portant sur la question des compensations de charges en matière de protection de l'enfance, le Conseil d'État est allé dans le sens des départements de France. Et même, l'instance suprême de la justice administrative française a enjoint le Premier Ministre de prendre les mesures et décisions adéquates en vue de la création d'un fonds national de protection de l'enfance, sous peine d'astreinte journalière.

Outre que cette décision de justice, certes peu médiatisée, tend à mettre un terme à une polémique pénible sur le train de vie supposé des collectivités territoriales, elle met indirectement la lumière sur toutes les charges qui ont été transférées aux départements sans être intégralement compensées, réduisant ainsi gravement les marges de manœuvre des collectivités.

C'est le cas de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), que le fonds de compensation de l'APA créé en 2003 ne compense que partiellement. C'est encore plus le cas pour le RMI (aujourd'hui le RSA) depuis 2004 et pour la PCH (prestation de compensation du handicap), sans compter les effets induits par l'acte II de la Décentralisation (transfert des personnels non enseignants des collèges et des agents de l'Équipement) depuis 2006.

Les services financiers du Conseil Général de la Creuse ont calculé les charges nettes, c'est-à-dire la différence entre les dépenses occasionnées et les recettes perçues, auxquelles le Département doit faire face. Et la facture est salée. Le cumul de ce que l'État aurait dû verser à la Creuse s'il avait compensé l'intégralité des transferts de charges s'élève à 80M€ : 53,6M€ pour l'APA, 9,5M€ pour le RMI/RSA, pratiquement 17M€ pour l'acte II de la Décentralisation. Autrement dit, la moitié d'une année de fonctionnement !



En mettant en place le micro crédit social, le Conseil Général a voulu amortir les effets des accidents de la vie et favoriser les parcours d'insertion professionnelle, par la formation ou la création de son activité.

MICRO CRÉDIT SOCIAL

Coup de pouce contre responsabilité

Le micro crédit social mis en place par le Conseil Général, en partenariat avec le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignations, peut permettre de surmonter des difficultés passagères.

PLUS encore dans une période de crise comme la nôtre, certains accidents de la vie peuvent réduire les capacités financières au point d'interdire tout accès au crédit bancaire. C'est alors l'impasse, tant il est vrai que dans une économie marchande, la capacité à emprunter est à la fois un indice de positionnement social et un facteur d'insertion. Le crédit, quand il est maîtrisé, apparaît comme un outil de responsabilisation et de projection dans le temps.

TOUT PUBLIC EXCLU DU CRÉDIT BANCAIRE

Afin de lutter contre l'exclusion financière, la Loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 a créé le Fonds de Cohésion Sociale (FCS). Confié par le Gouvernement en gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ce fonds permet de garantir à 50% des prêts à des personnes exclues de l'accès au crédit bancaire, qu'il s'agisse de micro crédits professionnels (destinés à favoriser la création d'entreprises) ou personnels (destinés à faciliter des projets personnels permettant l'insertion sociale ou professionnelle).

Le micro crédit existait dans notre département, mis en œuvre par le CCAS de Guéret et l'ensemble des FJT (foyers de jeunes travailleurs) en direction exclusive de la population dépendant directement de ces organismes. En s'associant à la CDC et au Crédit Mutuel par une convention signée en juillet dernier, le Conseil Général s'est engagé dans un dispositif ouvert à tout public en situation d'exclusion par rapport à l'accès au prêt, avec une double cible : l'insertion professionnelle et les accidents de la vie. Le dispositif repose sur trois acteurs : la CDC, qui garantit à 50% le montant des emprunts ; le Crédit Mutuel, qui garantit les 50 % restants, dépassant ainsi la règle habituelle des 30% ; enfin le Conseil Général, qui établit la demande avec le bénéficiaire potentiel et l'accompagne tout au long du prêt. L'intervention du département est d'ailleurs double. Outre l'accompagnement des demandeurs, il prend en charge les intérêts des prêts par le versement d'une aide financière à l'issue du remboursement du prêt par l'emprunteur. C'est une sorte de « prime au bon payeur » qui lui permet d'aboutir à un prêt à taux zéro. Le coup de pouce en échange de la responsabilité. ■

Et aussi...

INVESTIR À CHAMBONCHARD DANS LA BIO LIMOUSINE

Les terres de Chambonchard devaient être noyées sous les eaux du Cher par un barrage. Ce projet n'a pas eu lieu. Le Conseil Général de la Creuse, rétrocessionnaire des terres, a invité la foncière Terre de Liens à participer à son projet de revitalisation durable du site, en facilitant l'installation d'une nouvelle ferme biologique sur la vallée.

L'acquisition de la ferme du Champlanier, à Chambonchard, nécessite de réunir environ 50.000€ dédiés à ce projet, soit l'équivalent de 500 parts de 100€. Chacun peut y contribuer, en achetant des actions dédiées à ce projet. Il ne s'agit pas de faire un acte de charité mais de contribuer au développement de la bio en Limousin, sans faire diminuer son patrimoine.

La foncière Terre de Liens collecte de l'épargne solidaire auprès de personnes physiques et morales pour acquérir du foncier agricole. Propriétaire de ces terres, elle les met à disposition d'agriculteurs via un bail environnemental. Ses objectifs : sortir les terres agricoles de la spéculation foncière, aider les agriculteurs à s'installer en leur enlevant le poids de l'acquisition du foncier, encourager le développement de l'agriculture bio et répondre à la demande croissante de produits bio et locaux. L'activité de la foncière ne génère pas de dividendes pour les actionnaires. Cependant, les actions de Terre de Liens sont déductibles à 25% des impôts sur le revenu et à 75% de l'ISF.

**INFO + : TERRE DE LIENS LIMOUSIN
RENÉ GRONEAU**

**4 RUE THOMAS EDISON – 87220 FEYTIAT
TÉL. 09 70 20 31 13**

COURRIEL : R.GRONEAU@TERREDELIENS.ORG



MICRO CRÉDIT SOCIAL PRATIQUE



Le dispositif mis en place est ouvert à toute personne ayant sa résidence principale en Creuse et rencontrant des difficultés d'accès aux prêts bancaires classiques. Les candidats ne doivent pas faire l'objet d'une procédure de surendettement ni être inscrits au fichier national des incidents de remboursements des crédits aux particuliers.

Le micro crédit social du Conseil Général de la Creuse pourra être obtenu pour toute dépense nécessaire à une insertion sociale et/ou professionnelle ou consécutive à un accident de la vie (divorce, maladie, handicap, chômage). Le taux est de 2.75% au moment de la signature ; il passe à zéro après remboursement du capital,

le Département prenant en charge les intérêts d'emprunt. Le montant du prêt peut aller de 500 à 3.000 €, remboursable sur 6 à 60 mois.

Dans la mesure où les fonds engagés sont ceux de la banque, le Crédit Mutuel demeure le seul décisionnaire de l'octroi ou non d'un micro crédit social. Une fois le prêt accepté, la procédure se déroule de manière identique à un prêt classique.

Se renseigner auprès de l'UTAS (unité territoriale d'action sociale) la plus proche de son domicile.

UTAS d'Aubusson – 05 55 67 72 00 ; UTAS d'Auzances – 05 55 83 70 00 ;
UTAS de Bourgneuf – 05 55 54 01 30 ; UTAS de Boussac – 05 55 82 07 00 ;
UTAS de Guéret – 05 44 30 25 40 ; UTAS de La Souterraine – 05 55 63 93 00



Le franchissement du carrefour de Cherbailloux, à Guéret, est un véritable casse-tête, et pas seulement aux heures de pointe.

GUÉRET

15 mois pour faire sauter le dernier bouchon

Avec 13.000 véhicules/jour, le carrefour de Cherbailloux est le dernier point noir de Guéret. Fluidité et sécurité sont les enjeux du chantier de 15 mois que la Ville et le Conseil Général viennent de démarrer.

QU'EN vieux Guérétois on l'appelle le carrefour de Cherbailloux ou qu'en bon Creusois on le désigne comme le « carrefour des Archives » parce que des kilomètres de mémoire creusoise y ont pignon sur rue, le secteur est le même. Et il étouffe, à l'endroit même où se croisent l'avenue Pierre Leroux, la rue Alexandre Guillon et l'enfilade des avenues du Bourbonnais et Franklin Roosevelt qui constitue la principale voie d'accès entre la RN145 et le centre de la ville préfecture : plus de 13.000 véhicules par jour en moyenne ! On appelle ça un « point noir », non seulement parce que franchir ce carrefour réclame des trésors de patience, mais aussi parce qu'il constitue un piège dangereux pour ceux qui n'en seraient pas armés. Ou encore parce qu'il ne favorise pas l'irrigation des importantes zones commerciales situées à proximité.

TRAVAIL DE CONCERTATION

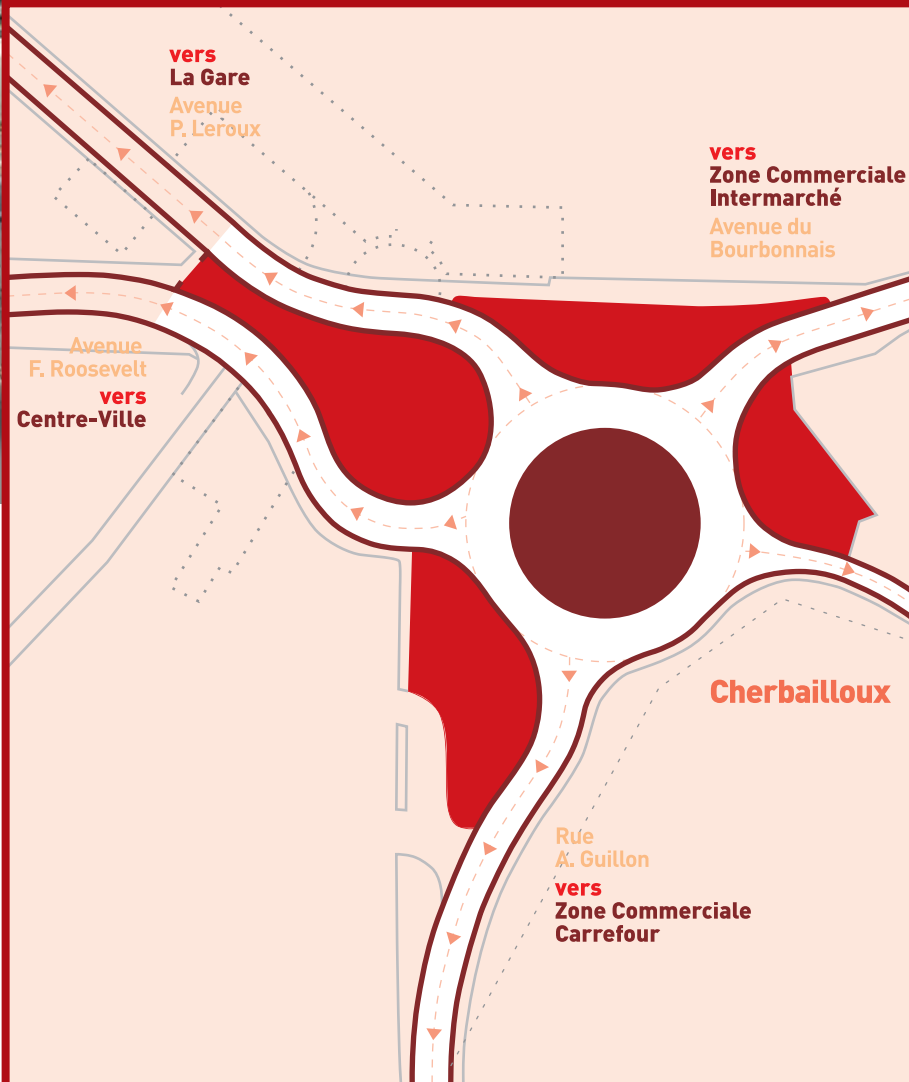
Entre voiries départementale et communale, fluidité et sécurité, confort de l'utilisateur et intérêts des entreprises, le Conseil Général et la Ville de Guéret ont choisi : ils veulent réhabiliter et défendre l'ensemble. Ils ont donc reconduit le partenariat qui avait si bien fonctionné en 2006 pour la réalisation du giratoire de la Gasne. D'ailleurs, qui se souvient des feux tricolores qui ponctuaient un environnement tout de gris et de klaxons ? Aujourd'hui, c'est le vert qui domine, autour duquel chacun trace son chemin sans heurt.

Dans les 15 prochains mois, les deux collectivités vont donc réaliser le giratoire de Cherbailloux. Ou des Archives, c'est comme vous voudrez ! Un giratoire de 20 m de diamètre à 5 branches, assorti de la reprise de l'ensemble des réseaux (assainissement, adduction d'eau potable, téléphone, électricité, gaz, éclairage, fibre optique). Cette réalisation fera, une fois encore, la part belle aux espaces paysagers avec, au-delà du rond-point central, trois autres zones vertes et un cheminement piétonnier sécurisé.

L'affaire est toutefois un peu plus compliquée que pour la Gasne, en raison de la concentration des interventions sur un même espace. Les services techniques des deux collectivités ont donc travaillé en étroite concertation avec les représentants des entreprises, afin de coordonner au mieux les différentes interventions. Parallèlement, il s'est agi de recueillir les attentes des riverains, notamment les entreprises commerciales, à la fois très intéressées par le projet et soucieuse de ne pas trop souffrir des travaux.

Ces échanges ont conduit à privilégier l'étalement du chantier afin de réduire le plus possible les périodes de fermeture de la circulation. Comme le montrent les premiers travaux de terrassement et de démolition qui viennent de démarrer, sept des huit phases du chantier permettront de maintenir la circulation au carrefour, totalement ou partiellement. Nul n'étant tenu à l'impossible, il faudra quand même accepter 2 semaines de fermeture complète du carrefour, au printemps 2011, pour la dernière des 8 phases du chantier. ■

ROND-POINT DE CHERBAILLOUX



UN CHANTIER EN 8 PHASES

Le chantier visant à la création d'un giratoire sur le secteur de Cherbailoux, qui a démarré le 1^{er} février, se déroulera en 8 phases, dont 7 vont s'enchaîner en continuité. Après une coupure pour les fêtes de fin d'année 2010 et le retour des beaux jours, l'ultime phase est prévu pour la première quinzaine d'avril 2011.

À chacune des phases nécessitant de couper une voie de circulation, des déviations et la signalisation correspondantes seront mises en place. Si la phase 1 actuellement en cours et les phases 3 et 5 permettront une circulation complète, les restrictions suivantes seront nécessaires :

- phase 2** (22 mars – 5 avril), fermeture de l'avenue du Bourbonnais au niveau du pont SNCF ;
- phase 4** (19 avril – 3 mai), fermeture de la rue Alexandre Guillon au niveau de la clinique vétérinaire ;
- phase 6** (12 juillet – 27 septembre), fermeture de l'avenue Pierre Leroux au niveau de la blanchisserie APAJH ;
- phase 7** (27 septembre – 20 décembre), fermeture de l'avenue Roosevelt le plus près possible du giratoire.

Enfin, **la dernière phase** (4 – 18 avril 2011), qui sera consacrée à la réalisation des finitions et de la couche de roulement, sera la seule à nécessiter une coupure totale du giratoire.

Le nouveau giratoire tel qu'il se présentera au terme des 15 mois de travaux : plus de fluidité et de sécurité, pour le confort des usagers et la vitalité des zones commerciales situées à proximité.

LE CHANTIER EN CHIFFRES

Placé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, ce chantier est le fruit d'un partenariat technique étroit entre le Département et la Ville de Guéret. **Les travaux de voirie** incombent au Conseil Général, pour un montant de **850.000 € TTC**. Ils concerneront la réalisation du giratoire et de ses cinq branches, la chaussée et les trottoirs, ainsi que le raccordement de l'ensemble à la voirie existante. Au total, quelque 2.600 mètres de bordures et caniveaux, 5.500 m² de chaussée et 1.650 m² de trottoirs.

L'intervention de la Ville portera sur les **travaux de réseaux**, pour un montant de **1,3 M€ TTC** (y compris les acquisitions foncières), et nécessitera des quantités importantes de canalisations et autres câblages : 700 m d'assainissement, 700 m d'eau potable, 400 m d'électrification, 650 m d'éclairage public, 400 m de gaz de ville et 500 m de fibre optique.



Les élus juniors creusois ont découvert la Haute Assemblée sous la conduite du sénateur Jean-Jacques Lozach.

CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

Nouvelle équipe, même enthousiasme

Le Conseil Général des Jeunes 2009-2010 est installé depuis le 18 novembre dernier. Une nouvelle équipe de 40 collégiens qui s'est immédiatement attelée à sa tâche.

La nouvelle équipe du Conseil Général des Jeunes a été introduite, lors de la très formelle séance plénière à l'Hôtel du Département, qui s'est déroulée le 18 novembre dernier en présence des élus adultes et des représentants de l'Éducation Nationale.

Pour composer le 7^{ème} Conseil Général des Jeunes de la Creuse – cette instance d'éducation à la citoyenneté a été créée en 2003-2004 – les élections organisées depuis la rentrée dans les 20 collèges creusois ont vu un important taux de participation. Elles ont été l'occasion d'initiatives diverses (expositions, campagnes électorales, mise en place de bureaux de vote, etc.), certains établissements faisant de ce moment un temps fort de l'éducation civique des élèves.



Une campagne électorale dénuée de toute polémique qui a constitué une assemblée départementale des élus jeunes 2009-2010 respectant une stricte parité, avec 20 filles et 20 garçons.

UNE ACTION DÉSORMAIS RECONNUE

Cette nouvelle équipe s'est résolument inscrite dans la veine de ses devancières, celle d'une action à caractère éducatif empreinte d'esprit de solidarité. L'installation officielle de la jeune assemblée creusoise a d'ailleurs été l'occasion de montrer que cette action est désormais reconnue, puisqu'après avoir obtenu le prix départemental du civisme attribué par la délégation départementale de l'Ordre National du Mérite, le Conseil Général des Jeunes s'est vu remettre un témoignage de reconnaissance national décerné par cette même institution.

De quoi donner du cœur à l'ouvrage aux nouveaux élus qui, comme chaque année, travaillent dans le cadre de trois commissions thématiques : commission Solidarité, commission Environnement, commission Education, Culture et Sport. Ainsi, outre le traditionnel voyage à Paris dans l'une des deux assemblées du parlement français – cette année, c'était le Sénat – plusieurs réunions ont-elles déjà eu lieu et permis d'établir le programme des actions prévues pour le printemps 2010 (voir encadré). ■

INFO : CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES - TÉL. 05 44 30 27 65
COURRIEL : CG-JEUNES@CG23.FR



Lors de la séance d'installation de la nouvelle équipe, le Conseil Général des Jeunes de la Creuse a été honoré par la délégation départementale de l'Ordre National du Mérite.



LA NOUVELLE ASSEMBLÉE

Ahun - collège les Pradeaux : Yanniss Farkhani (titulaire), Lucas Tabaud (suppléant)

Ahun - LEGTA : Aurore Ducailloux (titulaire), Vincent Deschatres (suppléant)

Aubusson - collège Eugène Jamot : Hervé Douville (titulaire), Mathieu Semonsut (suppléant)

Auzances - collège Jean Beaufret : Agathe Boscassi (titulaire), Johann Coueignas (suppléant)

Bénévent-l'Abbaye - collège Jean Monnet : Audrey Lafon (titulaire), Amandine Vaillant (suppléante)

Bonnat - collège Marc Bloch : Mathias Valette (titulaire), Romain Barret (suppléant)

Bourganeuf - collège Jean Picart le Doux : Alain Rahier (titulaire), Lolita Lasséchère (suppléante)

Boussac - collège Henri Judet : Agathe Roger (titulaire), Clémentine Maremberg (suppléante)

Chambon-sur-Voueize - collège Jean Zay : Fanny Decard (titulaire), Yona Demaret (suppléante)

Châtelus-Malvaleix - collège Françoise Dolto : Teddy Aumaréchal (titulaire), Léa Bathier (suppléante)

Chénérailles : Arthur Lemenant (titulaire), Charlotte Juliet (suppléante)

Crocq - collège George Nigremont : Clément Chaussat (titulaire), Laura Lavergne (suppléante)

Dun-le-Palestel - collège Benjamin Bord : Vlad Perca (titulaire), Mathieu Lavaud (suppléant)

Felletin - collège Jacques Grancher : Thomas Authier (titulaire), Adam Mérigot (suppléant)

Guéret - collège Jules Marouzeau : Mathilde Paulet (titulaire), Camille Moreau (suppléante)

Guéret - collège Martin Nadaud : Justine Battaïni (titulaire), Jonathan Pierrat (suppléant)

Guéret - collège Notre-Dame : Babacar Sow (titulaire), Charlotte Bellet (suppléante)

Parsac - collège Octave Gachon : Amandine Tête (titulaire), Marie Cardoso (suppléante)

La Souterraine - collège Raymond Loewy : Etienne Trias (titulaire), Hollie Goldsmith (suppléante)

Saint-Vaury - collège Louis Durand : Marine Bourlion (titulaire), Florian Masseline (suppléant)

RETOUR SUR 2008-2009

Environnement :

Circuit découverte de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes, avec des élèves de 6^{ème} des collèges situés à proximité du site (Chambon-sur-Voueize, Parsac, Boussac et Chénérailles), sous la conduite des élus juniors, qui ont par ailleurs réalisé un dépliant sur l'observation et la protection des oiseaux intitulé : « Profitez du spectacle des oiseaux, dans la Réserve comme dans votre jardin ».

Education, Culture, Sport :

Animations dans 7 collèges creusois pour sensibiliser les collégiens aux questions du sport et du handicap, en partenariat avec l'association « Handisport 23 ». La désormais traditionnelle rencontre inter-collèges départementale, a eu lieu le vendredi 15 mai 2009 à Guéret.

Solidarité :

Le Festival des Solidarités a eu lieu le vendredi 29 mai 2009 à Aubusson, sous le titre « Quand la crise prend, la Creuse donne ». Les dons collectés ont été redistribués aux associations présentes sur le secteur d'Aubusson : Restaurants du Cœur, Secours Populaire et Croix-Rouge. Les élus juniors avaient également organisé, du 14 au 17 avril, une collecte de produits alimentaires et d'hygiène au profit de ces trois associations.

CAP SUR 2010

Au programme des semaines et mois à venir : 2 avril 2010, Rencontre sportive inter-collèges à Guéret ; 21 mai 2010, Festival des Solidarités à La Souterraine, au profit de l'association « Ti Malice » qui œuvre en faveur de trois orphelins haïtiens ; 30 avril 2010, Circuit découverte à la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes.



MILIEUX AQUATIQUES

Un outil de la meilleure eau

Les eaux de Creuse sont de bonne qualité. Mais les milieux aquatiques, ce n'est pas que l'eau, c'est un ensemble d'éléments qui constituent un environnement. À protéger, comme y invite le Schéma départemental.

DANS la catégorie des idées reçues, il y en a de très agréables à entendre, même si elles sont aussi infondées que les autres. Il en est une dont la Creuse peut s'enorgueillir, celle de la qualité de ses eaux. Laquelle devrait donc inviter à paresser devant l'accumulation de textes réglementaires, nationaux ou communautaires, appelant à une plus grande vigilance. « En fait, quand on parle de qualité de l'eau, on pense toujours à sa qualité sanitaire. Et s'il est vrai que la Creuse a globalement des eaux de bonne qualité de ce point de vue, il est nécessaire de regarder plus largement, de comprendre que les équilibres écologiques sont plus complexes », observe Florent Iribarne, technicien de l'eau au Conseil Général.

Le jeune homme a été en charge de l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse, un travail de fourmi qui a duré une vingtaine de mois, rythmé par les rencontres avec les acteurs de l'eau, des visites sur le terrain, un imposant travail de cartographie et la rédaction d'un rapport de 200 pages. Et ce document, justement,

a pour fonction et objectif d'aller plus loin que l'idée reçue, de faire comprendre les autres problématiques des milieux aquatiques (habitat, morphologie, etc.) et d'y apporter des réponses adaptées. Avec un fil rouge, tendu vers une ambition : atteindre en 2015 le bon état écologique de nos milieux aquatiques, devenu l'alpha et l'oméga du sujet depuis la loi sur l'eau (voir encadré).

ALLER PLUS LOIN QUE LES IDÉES REÇUES

En fait, pour comprendre l'intérêt de ce document, il faut considérer que l'observation scientifique établit ce que sont les bonnes caractéristiques d'un milieu aquatique, ses équilibres, ce qui garantit que toutes les espèces et l'environnement lui-même de ces populations seront durablement préservés. Parallèlement, il faut aussi considérer que l'activité humaine et certains désordres qui lui sont directement ou indirectement imputables viennent parasiter le bon ordonnancement écologique.

Ainsi, qui ne s'extasierait pas à la vue d'un troupeau de vaches s'abreuvant dans un ruisseau ?

Le piétinement des berges de ruisseaux par les bovins venant s'abreuver crée fatalement des dégâts. Ce n'est évidemment pas la seule cause des désordres écologiques engendrés par l'activité humaine et il suffit parfois d'aménagements simples pour en limiter les nuisances.



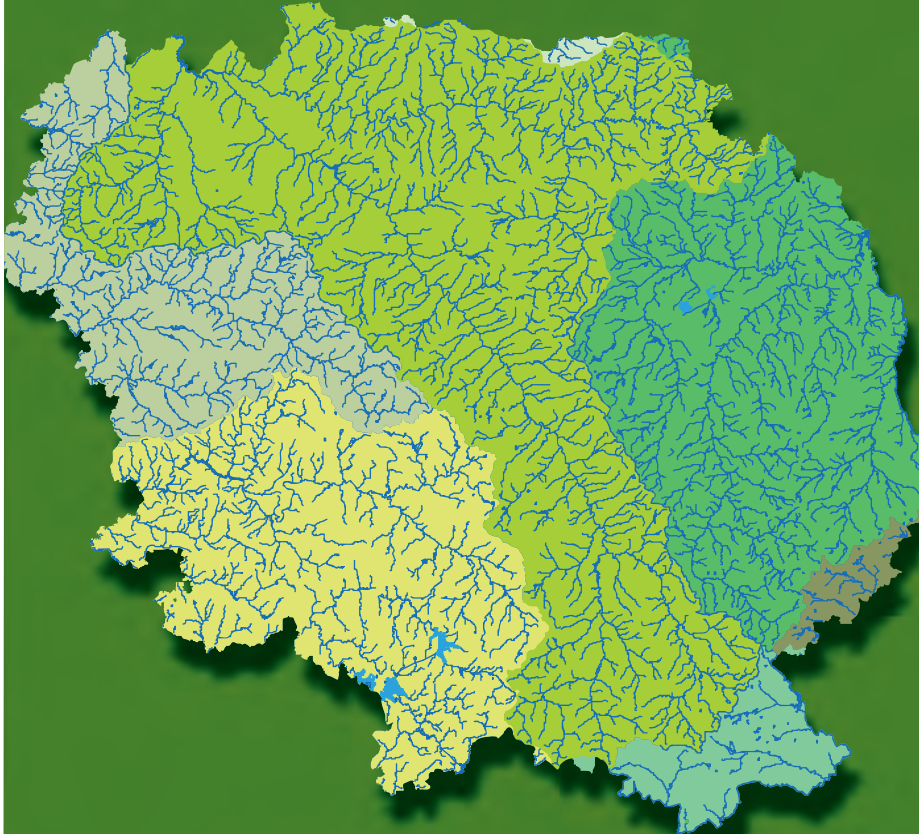
Cette scène liée à l'activité économique humaine suffit pourtant à abîmer les berges d'une rivière. Mais l'agriculture n'est ni la seule, ni la principale cause de ces désordres écologiques. Citons les ouvrages infranchissables pour les poissons, certains étangs, les matières en suspension provenant de la sylviculture ou des aménagements routiers, etc. Tout ça ne serait-il que goutte d'eau dans un océan de problèmes ? Certainement pas. La Creuse est tête de bassin versant Loire-Bretagne. Autrement dit : ce qui aura été résolu ici ne posera pas de problème en aval ! Le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse est donc un outil de décision locale contribuant à un mouvement bien plus vaste.

Et, si son travail est le fruit d'un vaste travail de concertation avec notamment les collectivités gestionnaires des milieux aquatiques (communes, groupements de communes), Florent Iribarne va reprendre son tour des popotes creusoises pour expliquer et rendre compte à l'ensemble des structures concernées : du diagnostic comme des mesures à prendre. ■

Tête du bassin versant Loire-Bretagne, le département de la Creuse est riche d'une multitude de rivières et ruisseaux. Une eau de bonne qualité dont l'habitat subit des modifications parfois importantes. Le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques propose les outils pour préserver ce patrimoine.

Et aussi...

Les unités hydrographiques du Département de la Creuse



 Bassin versant de l'Indre	 Bassin versant de la Dordogne
 Bassin versant du Cher	 Bassin versant de la Vienne
 Bassin versant de l'Allier	 Bassin versant de la Gartempe
 Bassin versant de la Creuse et la Petite Creuse	

DES AIDES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil Général intervient pour la restauration des milieux aquatiques conformément aux orientations définies dans le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse. Sont pris en compte prioritairement les projets découlant des tableaux d'enjeux et d'orientations à l'échelle des bassins versants. Ces aides bénéficient aux communes et communautés de communes dotés d'un technicien de rivière ou d'un animateur.

Le taux d'intervention est de 10% maximum pour les études et/ou travaux, à l'exception des travaux de mise en conformité des étangs (15%). Les études éligibles peuvent concerner un programme de gestion territoriale de l'eau, un contrat de restauration entretien de rivière, les modifications d'un ouvrage hydraulique en vue d'améliorer la circulation piscicole, un contrat de restauration entretien de zone humide ou toute action inscrite dans un programme pluriannuel validé par le Conseil Général.

Les travaux peuvent concerner des enjeux morphologiques (réduction des causes d'ensablement, abreuvoirs aménagés, plantations visant à réduire l'érosion des berges), hydrologiques, hydrauliques, d'amélioration de la qualité de l'eau ou d'animation ; le rétablissement de la circulation piscicole, la diversification de l'habitat aquatique, la renaturation de cours d'eau ou la réduction de l'impact des étangs.

**INFO + : CONSEIL GÉNÉRAL
PÔLE DÉVELOPPEMENT – CELLULE ASTER
(ASSISTANCE ET SUIVI TECHNIQUE À L'ENTRETIEN
DES RIVIÈRES) – TÉL. 05 44 30 27 72**



LE POURQUOI D'UN SCHÉMA

L'évolution récente du droit, à travers la directive européenne cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, impose des objectifs ambitieux pour la qualité des milieux aquatiques. Leur bon état écologique d'ici 2015 est désormais le principal critère de référence.

C'est dans ce contexte qu'un diagnostic a été réalisé en Creuse, comme dans l'ensemble du territoire national. Le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse traduit la volonté du Conseil Général de mener une politique active dans le domaine des milieux aquatiques. Résultant d'une large concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau du département, ce document intègre leurs avis et leurs propositions. Il propose une batterie d'outils à tous les décideurs du territoire creusois, avec pour objectif d'améliorer sensiblement l'état écologique des milieux aquatiques creusois d'ici 2015.

Chacun peut consulter l'intégralité de ce document, où il découvrira de plus près la réalité la plus locale, avec ses problématiques et les solutions proposées, en consultant le site Internet du Conseil Général : www.creuse.fr



David Menut au sommet d'un podium de grand standing, entre Emilien Viennet, le champion d'Europe (à gauche), et Julian Alaphilippe, vainqueur d'une manche de coupe du Monde : c'était à Liévin, le 10 janvier 2010, et le maillot bleu-blanc-rouge est sur les épaules du jeune Creusois.

CYCLO-CROSS

David Menut, carte d'or de Creuse Oxygène

Un maillot bleu-blanc-rouge gagné à la force du jarret, c'est le grand bonheur que s'est procuré David Menut et qu'il fait partager à son club, Creuse Oxygène, et à l'ensemble du sport creusois. Petite pause avec un jeune homme pressé.

Il y a, parfois, des routes tracées, qu'on emprunte presque malgré soi mais qu'on fait siennes à force de volonté.

David Menut, avec un tonton comme le sien – Alain, le bouillant président de Creuse Oxygène – avait-il le choix de faire autre chose que du vélo ? Oui, parce que papa et maman n'étaient pas directement impliqués dans cette aventure. Oui, mais peut-être que non : « Je me souviens de ma première sortie avec l'école du club, en forêt. Je ne voulais pas y aller, j'en avais pleuré. Et puis, j'ai adoré ».

Et il vaut mieux, car depuis une douzaine d'années, David aura connu son lot de boue, de neige, de froid, en VTT comme en cyclo-cross. Si le VTT lui a apporté de nombreuses joies et récompenses même nationales, c'est le cyclo-cross qui l'a propulsé sur l'estrade de la notoriété. Avec ce coup magnifique : le titre national junior, remporté à Liévin le 10 janvier dernier, devant rien de

moins que le champion d'Europe et le vainqueur d'une manche de Coupe du Monde ! Un rayon de soleil dans le rude hiver nordiste que les coureurs avaient à affronter.

« CE JOUR-LÀ, IL ÉTAIT IMBATTABLE »

« Ce jour-là, il était imbattable, sa technique a fait merveille et il a fait une course très intelligente », glisse Alain, le tonton. David, lui, propose une analyse plus en retrait, presque sur la réserve : « Au début de la course, il y avait trop de monde devant, j'ai attaqué pour faire la sélection. On s'est vite retrouvé à trois. Et puis, dans le dernier tour, j'ai bien passé un virage et me suis aperçu que j'avais fait un petit écart sur les deux autres, alors j'ai continué ».

Ce fameux virage si bien passé sur un terrain glissant, c'est la technique vantée par Alain Menut, celle du vétériste qu'est David. Lequel en tire aussi un enseignement pour l'avenir :

« Je sais que j'ai un avantage technique sur mes adversaires mais je sais aussi que je manque encore de puissance par rapport à des gens qui viennent de la route. Cela va être mon travail dès le printemps et dans les années qui viennent, parce que j'aimerais bien aussi réussir sur la route ».

L'an prochain, David débutera ses quatre années dans les rangs espoirs, avec pour premier objectif d'aligner les kilomètres sur route qui lui permettront de mettre un plus gros moteur au service de sa technique. Et de nourrir des ambitions internationales, en particulier en cyclo-cross : « Je sais que je ne suis pas loin des meilleurs et que personne ne domine véritablement ». Aux championnats du monde de Tabor, en République Tchèque le 31 janvier, David y visait une place dans les dix premiers. Il a terminé 7^{ème} des championnats de France, terminant à la 2^{ème} place ! De quoi nourrir des espoirs... ■



DAVID MENUT EN BREF



Né le 11 mars 1992 à Guéret.
Licencié au club de Creuse Oxygène. Élève en terminale STI (génie mécanique) au lycée Jean Favard de Guéret.
Ancien membre de la première promotion de la section sportive VTT du collège Marouzeau (2006/2007), il a depuis intégré le Pôle Espoir Cyclisme de Guéret.

Cyclo-cross : champion de France junior 2010 ; 2^{ème} du Challenge national junior 2009-2010 ; membre de l'équipe de France junior depuis 2008.

VTT : champion de France des Teams VTT 2007, 2008 et 2009 avec Creuse Oxygène ;

6^{ème} du championnat de France junior 2009 ; 5^{ème} du championnat de France cadet et 2^{ème} de la Coupe de France cadet 2008.

LE SOUTIEN DU CONSEIL GÉNÉRAL

La réussite de David Menut et plus largement de Creuse Oxygène, c'est aussi une récompense pour le Conseil Général. Dans le seul domaine du vélo - VTT, cyclo-cross, cyclisme sur route - le Département contribue largement au fonctionnement du Pôle Espoir Cyclisme de Guéret-Grancher, créé en 2001 et porté par la Ligue de Cyclisme du Limousin.

Dans le cadre de la première convention de trois ans signée au démarrage de la structure, le Conseil Général était engagé à hauteur de 15.244,90 € annuels (+ 8.659,59 € la première année pour de l'acquisition de matériel). La deuxième convention, qui a couru pendant quatre ans jusqu'à fin 2008, engageait le Département à hauteur de 22.867 € annuels, afin de faire face aux besoins de structuration, de fonctionnement et de développement. Cette convention a été renouvelée pour quatre ans en 2009, le Conseil Général attribuant le même montant de 22.867 € à la Ligue de Cyclisme du Limousin pour le fonctionnement du Pôle.

Dans le domaine cycliste, le Conseil Général de la Creuse soutient également le Comité départemental de la Creuse à hauteur de 6.000 € pour l'année, la section sportive VTT du collège Marouzeau de Guéret pour le financement des déplacements et le club Creuse Oxygène à hauteur de 25.750 € (subvention 2009).

Enfin, à titre individuel, David Menut fait partie, comme nombre de ses coéquipiers de Creuse Oxygène, des athlètes aidés chaque année par l'attribution de bourses départementales en faveur des sportifs de haut et bon niveau (voir par ailleurs).

LE CONSEIL GÉNÉRAL

AIDE SES SPORTIFS

Comme c'est devenu l'habitude, les élus du Conseil Général ont reçu les sportifs de bon niveau qui bénéficient des aides départementales, pour une cérémonie conviviale qui s'est déroulée en décembre dernier et a été l'occasion de leur remettre un certain nombre de lots et équipements aux couleurs du département.

Le fonds départemental d'aide aux sportifs de bon niveau du Conseil Général vise à aider prioritairement les athlètes de moins de 25 ans évoluant aux portes du haut niveau et pratiquant une activité, reconnue comme telle par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau. Cette participation financière intervient pour accompagner les athlètes ne bénéficiant pas des aides de l'Etat ou du Conseil Régional, ou pour les compléter dans le cas où elles seraient jugées insuffisantes.

En 2009, 46 athlètes (sur 63 dossiers déposés, dont 13 inscrits sur les listes de haut niveau ou d'accès au haut niveau) représentant 14 fédérations différentes ont été aidés par l'intermédiaire de ce fonds, pour un total de 18.200€. Il est à noter que les critères ont été revus dans plusieurs disciplines afin de contribuer à aider mieux les athlètes au plus fort potentiel.

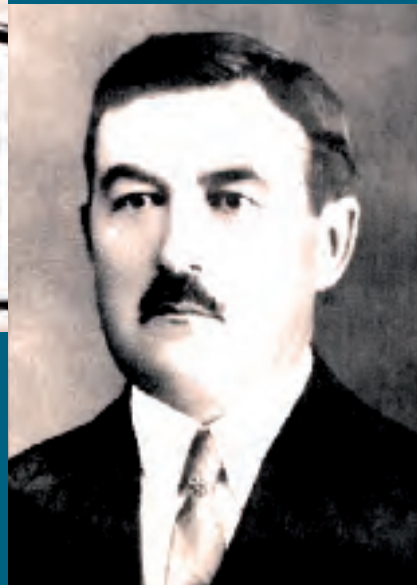
Depuis la création du fonds en 1995, 561 dossiers ont été subventionnés (260 sportifs représentant 24 fédérations différentes) pour un montant total de 223.000€.

Cette amicale cérémonie a également été l'occasion de faire honneur à un club creusois particulièrement méritant. C'est l'Amicale Nocturne Cycliste de Dun-le-Palestel qui était l'invitée d'honneur, pour l'organisation du célèbre critérium cycliste professionnel.



Pierre Leroux a laissé plus qu'une avenue tracée entre les anciens bâtiments de l'Union des Coopérateurs du Centre (UCC), à Guéret. L'humanisme du philosophe, s'il inspira George Sand, fut prêché par l'exemple de sa coopérative d'imprimerie, installée à Boussac.

André Desmoulins fut un dirigeant très écouté de l'UCC et ardent défenseur du socialisme participatif.



MOUVEMENT COOPÉRATIF

Chronique d'une passion creusoise

Sous le joli titre « Liberté, égalité, solidarités », le dernier ouvrage publié par la Conservation du Patrimoine est consacré à l'histoire et à la résurgence du mouvement coopératif dans la Creuse.

ALORS que notre système économique, qui avait cru à son unicité, touche aujourd'hui ses propres limites à travers une crise qui souligne qu'il s'est déconnecté du politique et de l'humain, de nouvelles formes de construction économique voient le jour. L'économie sociale et solidaire prend ainsi le relais d'un mouvement coopératif qui avait connu ses heures de gloire au milieu du XX^{ème} siècle, au point qu'elle représente désormais 13,5% de l'emploi dans notre département.

Modèle adapté à la fois à la taille humaine et à l'échelle d'un territoire, cette autre économie s'inspire d'une époque marquée par de grandes réussites économiques – Union des Coopérateurs du Centre, Presses du Massif Central, coopératives La Marchoise, La Felletinoise, etc – qui elles-mêmes puisaient leur inspiration dans une tradition ancienne héritée de grandes figures de la vie politique creusoise. Les maçons creusoises, tels Antoine Cohadon et Martin Nadaud, créèrent, en effet, l'une des plus importantes coopératives de production à Paris au milieu des années 1840, tandis que Pierre Leroux fut celui qui formula le principe de la solidarité mutuelle entre les hommes dès 1840 et qui installa en Creuse (à Boussac) une coopérative d'imprimerie.

C'est toute cette histoire que reprend et actualise le passionnant ouvrage rédigé par le journaliste Laurent Lasne à la demande du Conseil Général. Sous le titre « Liberté, égalité, solidarités » (*),

le dernier opus édité par la Conservation départementale du Patrimoine exalte, non pas le savoir-faire des bâtisseurs comme dans ses précédents volumes mais un patrimoine intellectuel et philosophique non moins riche, où l'esprit de résistance et d'innovation creusoises ont forgé des convictions qui ressurgissent çà et là aujourd'hui.



Tout l'intérêt du livre est d'ailleurs de nous montrer, à travers quatre chapitres, la pertinence d'un modèle qui alla au-delà de la seule dimension économique et créa, entre les femmes et les hommes qui en vivaient et le faisaient vivre, des liens sociaux et culturels brisant les lignes d'une société pyramidale. Une fraternité tissée jusque dans l'épreuve, quand la fête des coopérateurs fut maintenue, en août 1943, contre l'avis de l'occupant allemand.

S'il n'est aujourd'hui question que d'avoir du courage en temps de paix, nombreux sont ceux qui s'en sont armés, de courage, pour créer ces dernières années des sociétés coopératives exhumant à la fois l'esprit de solidarité et l'idéal d'une économie productive mais se défiant de toute tentation du profit pour le seul profit. Des ateliers et des jardins où se construit, à l'échelle d'un territoire, un modèle économique humainement responsable et socialement durable. ■

(*) « Liberté, égalité, fraternités – Le patrimoine coopératif creusois : repère historiques et actualité » - Editions Patrimoine de la Creuse – 160 pages – 20 €

FICHES

Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise de Colondannes



PATRIMOINE DE PAYS

La croix du cimetière d'Ajain



OBJETS DU PATRIMOINE

Antependium de St-Sulpice-le-Guérétois



FICHES

Le patrimoine de la Creuse

MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise de Colondannes



L'église de Colondannes dépendait de l'abbaye de Bénévent. Romane à l'origine, elle a été agrandie à l'ouest à l'époque moderne. Un clocher carré en charpente à flèche octogonale, couvert d'ardoises, la domine à l'ouest. A l'est, une fenêtre limousine, ouverte entre deux contreforts, agrémenté le chevet plat. Au nord, une porte brisée s'ouvre sur la nef qui présente deux parties : une nef moderne couverte d'un lambris est séparée des trois

travées plus anciennes par un mur percé d'un arc brisé. Cette deuxième partie (XV^e siècle) est voûtée d'ogives. Une armoire eucharistique perce le mur du chœur. Dans la nef, un massif plaqué contre le mur abrite les fonts baptismaux, dans une niche en accolade. Des peintures murales du XVII^e siècle ornent le chevet.

Notice extraite de Mingaud Alain - Eglises de la Creuse - Editions Lucien Souny, 2006, p. 88

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : HOMMAGE À L'HISTOIRE MINIÈRE

Jusqu'au 26 février 2010, les Archives départementales de la Creuse présentent une exposition retraçant l'histoire de l'activité minière dans le département, qui s'attache à mettre en lumière les quatre fleurons majeurs miniers du département : le charbon à Lavaveix-les-Mines et à Bosmoreau-les-Mines, l'or au Châtelet et l'étain à Montebras.

Après avoir distingué les différents gisements présents sur le territoire creusois, les visiteurs pourront découvrir les techniques d'extraction à ciel ouvert et souterraines. La vie du mineur est traitée sous trois angles : un jour au fond, un jour de grève, un jour de sainte Barbe. Enfin, un éclairage spécifique est consacré au fond des Houillères d'Ahun.

Cette exposition est présentée dans le Hall des Archives départementales de la Creuse (avenue Franklin Roosevelt, à Guéret), jusqu'au 26 février 2010 ; du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00.

Renseignements au 05 44 30 26 50.

OBJETS DU PATRIMOINE

Antependium de St-Sulpice-le-Guérétois



Cet antependium a été inscrit au titre des Monuments historiques le 15 juin 1978 et a été restauré en 2009 par l'atelier ARTOP. D'une hauteur de 49 centimètres et d'une largeur de 127 centimètres, ce cuir doré et repoussé est composé de quatre carreaux cousus au moyen d'un fil de lin. Le fond estampé par deux fers aux motifs de losanges et de traits parallèles souligne le décor floral repoussé au moule : rinceaux et guirlandes agrémentés de fleurs, grenades, pastèques et grappes de raisin. Le cuir est entièrement revêtu de feuilles d'argent collées, puis brunies, et finalement peint à l'huile. Cette œuvre de fabrication française serait datable de la fin du 17^e siècle ou du début du 18^e siècle. L'antependium de l'église voisine de SAINT-FIEL est orné des mêmes motifs.

PATRIMOINE DE PAYS

La croix du cimetière d'Ajain



Symbole chrétien par excellence reflétant l'expression des croyances, les croix se retrouvent très fréquemment sur le territoire creusois. Ainsi dans l'enceinte de la plupart des cimetières du département, on retrouve ce type d'édicule que l'on nomme communément « croix de cimetière » et qui

sont réalisées le plus souvent en matériau minéral parfois associé au métal. Souvent de taille importante, elles possèdent un rôle symbolique, rayonnant sur l'ensemble des tombes des défunts.

La croix qui figure au centre du cimetière d'Ajain, entièrement réalisée en granite, est composée d'un piédestal, d'un socle et d'un fut monolithe de section carrée surmontée d'une croix latine. On note aujourd'hui encore la présence à sa base de deux chasse-roues en granite.



THÉÂTRE

JEUDI 25 FÉVRIER 2010

Guéret

Pas un jour sans une ligne

Théâtre musical d'après les textes de Philippe Léotard – Compagnie Beudrain de Paroi

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97



MARDI 2 MARS 2010

Guéret

Nous sommes tous des dictaphones

Textes de François Chaffin – Compagnie Théâtre du menteur
Espace Fayolle
– La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97

JEUDI 11 MARS 2010

Aubusson



Richard III

De William Shakespeare – Compagnie l'Unijambiste – Vidéo, musique en "live" et théâtre, mise en scène David Gauchard.

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

DU MERCREDI 17

AU VENDREDI 19 MARS 2010

Maisonnières / Bourgneuf / Peyrelevade

Cabaret DesRoutes

Dans le cadre des "Itinéraires d'artistes, spectacles vagabonds en Limousin", spectacle musical avec la compagnie Jakart – Mise en scène Claire Lapeyre-Mazérat

• Mercredi 17 mars, salle communale de Maisonnières

• Jeudi 18 mars, espace Martin Nadaud à Bourgneuf

• Vendredi 19 mars, Peyrelevade

A 20h30, les 3 soirs

INFO : 05 55 83 09 09

MARDI 23 MARS 2010

Guéret



La chevelure sacrifiée

Textes de Bohumil Hrabal
– Compagnie de l'Œil Nu
Espace Fayolle

– La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97

MARDI 30 MARS ET JEUDI 1^{ER} AVRIL 2010

Aubusson / La Souterraine

Kiwi

Théâtre-film avec la compagnie Daniel Danis
– Texte et mise en scène Daniel Danis

• Mardi 30 mars, 19h30, théâtre Jean Lurçat, Scène Nationale d'Aubusson

• Jeudi 1^{er} avril, 20h30, Centre culturel Yves Furet

INFO : 05 55 83 09 09 OU 05 55 63 10 06

CIRQUE

SAMEDI 27 MARS 2010

La Souterraine



Une après-midi au cirque

La compagnie Chabatz d'Entrar présente Anatomie de la vie quotidienne avec Olivier Léger, suivi de la compagnie Pré-O-Ccupé avec Miettes, de et avec Rémi Luchez

Centre culturel Yves Furet
– 15h00

INFO : 05 55 63 10 06

OU WWW.PREOCUCPE-NIKOLAUS.COM

BISTROTS D'HIVER



Dernières dates servies sur le Plateau

Les Bistrots d'hiver sont revenus en force pour animer les dimanches hivernaux du Plateau de Millevaches, à chaque fois pour une journée en trois temps : apéro tchatte (11h30) pour débattre de l'actualité et de la vie locale autour d'un verre ; déjeuner (12h30) aux saveurs du Plateau de Millevaches, convivial et chaleureux à souhait ; concert/spectacle (15h), avec des jeunes talents de toute la France mêlant chanson française, sonorités jazzy, blues et musique du monde (africaine et indienne).

Il reste quelques dates sur les 21 que compte cette 11^{ème} édition, à savoir :

• **Dimanche 21 février** : Gil (chanson française) – Auberge de Magnat – Magnat l'Étrange (23) ; Clément Bertrand (chanson) – Auberge du Bois de l'Étang – Peyrat-le-Château (87)

• **Samedi 27 février** : Jean Lenturlu (chanson française) – Brinc de Zinc – Faux-la-Montagne (23)

• **Dimanche 28 février** : Duo Vagalum (valse et choro) – Auberge des Bruyères – Chaumeil (19) ; Jean Lenturlu (chanson française) – La Fontaine – Sornac (19)

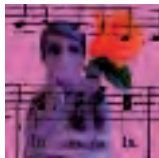
• **Dimanche 7 mars** : Les Blaireaux (chanson française) – Le Petit Breuil – La Courtine (23) ; Les Voleurs de Swing (swing manouche) – Chez Caouette – Eymoutiers (23)

• **Dimanche 14 mars** : La Maison Tellier (folk) – L'Atelier – Royère-de-Vassivière (23) ; Duo Saaj (musique indienne) – Le Moulin de Lachaud – Sainte-Fortunade (19)

JEUNE PUBLIC

LUNDI 22 ET MARDI 23 FÉVRIER 2010
Aubusson

L'éternelle fiancée du Dr Frankenstein



Ciné-concert – De Marie Shelley – Compagnie La Cordonnerie
Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson
• Lundi 22 février à 14h30

• Mardi 23 février à 10h00 et 14h30

INFO : 05 55 83 09 09

MARDI 23 ET MERCREDI 24 FÉVRIER 2010
La Souterraine

Le journal de Grosse Patate



Petit Bois Compagnie – Théâtre à partir de 7 ans – Centre culturel Yves Furet
• Mardi 23 février à 10h00 et 14h30
• Mercredi 24 février à 14h30

INFO : 05 55 63 10 06

VENDREDI 5 MARS 2010
Saint-Vaury

Alice et le pays merveilleux

Dans le cadre des "Vendredis sorties", théâtre d'après Lewis Carroll – Compagnie du Désordre – A partir de 6 ans

Réservation indispensable – Hors les Murs – La Fabrique – 15h00 (scolaires), 20h00 (tout public)

INFO : 05 55 52 84 97

MERCREDI 24 MARS 2010
Aubusson

L'arracheuse de temps

Histoire contée par Fred Pellerin – Spectacle couplé avec Kiwi Théâtre Jean Lurçat

– Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

VENDREDI 26 MARS 2010
Aubusson



Bled
Théâtre-marionnettes, textes et mise en scène de Daniel Danis qui réinvente le personnage du Petit Poucet

– Compagnie Daniel Danis
Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 10h00 et 14h30

INFO : 05 55 83 09 09

MUSIQUE

SAMEDI 27 FÉVRIER 2010
Guéret



Mountain Men

Dans le cadre de DO RE MI Fayolle LA Fabrique, concert blues avec Mathieu Guillon (chant, guitare) et Iano Barefoot (harmonica)

Espace Fayolle – La Fabrique – Réservation indispensable – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97



VENDREDI 5 MARS 2010

La Souterraine Sanseverino

Concert rock folk swing avec Sanseverino qui nous présente son nouvel album et revisite son répertoire
Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06

OU WWW.SANSEVERINO.FR

SAMEDI 13 MARS 2010
Guéret

Triptyques

Concert de musique classique et contemporaine – Ensemble Hope avec Marc-Antoine Million

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97

SAMEDI 20 MARS 2010
Guéret

Voodoo Skank (chant Michel Laporte) et l'Orchestre Départemental de la Creuse (sous la direction de Thierry Bourguignon) – Concert jazz

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97

VENDREDI 26 MARS 2010
Guéret



Le quatuor Debussy

"A la découverte de la musique russe" Dans le cadre des

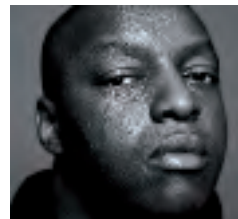
"Vendredis sorties", concert de musique classique – A partir de 7 ans
Réservation indispensable – Espace Fayolle – La Fabrique – 15h00 (scolaires), 20h00 (tout public)

INFO : 05 55 52 84 97

SAMEDI 3 AVRIL 2010

Guéret

Oxmo Puccino



Dans le cadre du "Festival Urban Culture", concert du rappeur français surnommé "Black Jacques Brel"
Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97

JEUDI 22 AVRIL 2010
Aubusson



Irrégulière
Compagnie Sonnets – Avec Norah Krief (chant), Frédéric Fresson (clavier) etc

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 AVRIL 2010
Vareilles / Saint-Maurice-la-Souterraine

Bourbon street



Concert avec Eric Vacherat (chant) et Cyril Menet.

• Vendredi 23 avril, 20h30, Vareilles (concert acoustique)

• Samedi 24 avril, 20h30, Saint-Maurice-la-Souterraine (concert électrique)

INFO : 05 55 63 10 06

OU HTTP://BOURBON.STREET.FREE.FR

DIVERS

LES 23 FÉVRIER, 2 MARS, 6, 13, 20 ET 27 AVRIL 2010

Aubusson

Chasse au trésor dans la Maison du Tapissier

Enigmes, jeux, initiation au tissage et... trésor !

Chaque mardi pendant les vacances scolaires – 15h00

INFO : 05 55 66 32 12

OU WWW.OT-AUBUSSON.FR

DANSE

JEUDI 25 FÉVRIER 2010

Aubusson

L'ange et Critiques



Dans le cadre des "Danses vagabondes en Limousin", 2 spectacles : L'ange avec la compagnie Contrepoint et le chorégraphe Yan Raballand ; Critiques avec la compagnie

Propos et le chorégraphe Denis Plassard.

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

MARDI 16 MARS 2010

Aubusson

Résistance au droit



Une chorégraphie de François Ben Aim avec la compagnie CFB 451 Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

JEUDI 18 MARS 2010

La Souterraine

Un détroit

Compagnie Wejna – Chorégraphie Sylvie Pabiot, avec Mathilde Gautry, Grégory Dubois et Nikola Krizkova

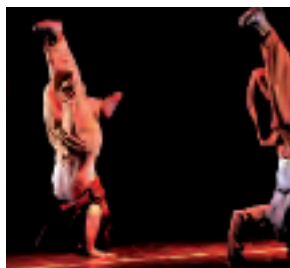
Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06

OU WWW.CIEWEJNA.COM

MARDI 30 MARS 2010

Guéret



EL Firak

Dans le cadre du "Festival Urban Culture", danse Hip-Hop avec la compagnie Zahrbat

Espace Fayolle et gymnase Fayolle

– La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97

DIMANCHE 4 AVRIL 2010

Guéret

Battle

Dans le cadre du "Festival Urban Culture", affrontement de 8 groupes de 5 danseurs arbitrés par Andry

Entrée libre – Gymnase Fayolle – La Fabrique – 15h00

INFO : 05 55 52 84 97

EXPOSITIONS

JUSQU'AU 26 FÉVRIER 2010

Guéret

Les Archives départementales de la Creuse présentent une exposition retraçant l'histoire de l'activité minière en Creuse (XVII^e-XXI^e siècle). Entre présentation des gisements et techniques d'extraction, cette exposition rend hommage à la vie des mineurs.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, vendredi de 8h30 à 16h00

INFO : 05 44 30 26 50

DU 28 FÉVRIER AU 4 JUILLET 2010

Ile de Vassivière

Est-ce que c'est une analogie à deux dimensions ou une métaphore ? Exposition par Rosa Barba autour de la lumière et du son.

INFO : 05 55 69 27 27

JUSQU'AU 4 MARS 2010

La Souterraine

Voir d'un autre œil

Exposition interactive conçue par la Cité des Sciences et de l'Industrie

Cirque Valdi – De 14h00 à 18h00 (week-ends), de 14h30 à 18h00 (mercredis) et tous les jours de 14h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires

INFO : 05 55 63 10 06

DU 27 MARS AU 17 AVRIL 2010

Bourgneuf

Exposition Black, Brown and Beige

Claude Laroudie expose ses toiles sur le thème du jazz

Mairie, salle Marcel Deprez –

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

INFO : 05 55 64 07 61

MUSÉE DE LA TAPISSERIE

A la découverte
des fonds du musée

La région d'Aubusson et de Felletin est le seul centre au monde de création et de production à rester en activité depuis cinq siècles, consacré à la tapisserie manuelle, sur métier de basse lisse, panneaux muraux, tapis, garnitures de sièges, écrans, coussins, etc. Le Centre culturel et artistique Jean Lurçat dispose d'un ensemble de pièces des XVII^e au XXI^e siècles (verdures, scènes empruntées à l'histoire, la mythologie, la Bible ou le roman, créations récentes) qui témoigne de cette histoire.

C'est un fait avéré, les créations sont bien vivantes aujourd'hui et nous le devons à un savoir-faire unique, concentré désormais en quelques mains. Nous le devons aussi au renouveau vers l'art moderne et contemporain initié par Jean Lurçat, et, enfin nous le devons à la pugnacité des lissiers et des collectivités locales.

Jusqu'à début juin 2010, l'exposition « Acquisitions, dons et legs, restaurations ... Mémoire vive du Musée » présente une sélection d'œuvres, maquettes, cartons et tapisseries pour rendre compte de la distinction accordée par l'UNESCO à la longue chaîne humaine



qui sait créer un patrimoine vivant, culturel, immatériel, désormais reconnu mondialement.

INFOS : TÉL. 05 55 83 08 30

COURRIEL : MUSEE-TAPISSERIE@CG23.FR

Et aussi...

« ROUTE, RAIL, CIEL,
ARTÈRES VITALES DU LIMOUSIN »

Par Claude Lacan

Aux éditions Les Monédières

Après la bénéfique période gallo-romaine, le pouvoir central, fixé à Paris, a trop souvent ignoré la légitime ambition de désenclavement routier, ferroviaire, aérien, puis virtuel, du Limousin.

Du sentier gaulois à l'autoroute, du chemin de fer de grand-papa au TGV, des balbutiements de l'aviation commerciale au transport aérien de masse, l'auteur nous convie à suivre une évolution qui se poursuit avec l'arrivée de la fibre optique. En marge de cette escapade à travers les siècles, il se risque à une comparaison avec les vastes espaces de l'Amérique du Nord.

Journaliste honoraire, administrateur du Club de la presse du Limousin, Claude Lacan a écrit des ouvrages historiques concernant l'aviation, le chemin de fer, le photojournalisme, la mémoire par l'image des villes de Brive et de Limoges, l'évocation des heures sombres de l'Occupation.

« LES DÉLICES DE LA TABLE »

Par Paulette Comte

Aux éditions de La Veytizou
240 pages ; 24,50€

Des recettes d'antan et d'autres d'aujourd'hui, transmises par ses grands-mères ou des amis. Des recettes toujours simples



et authentiques, reflets de nos terroirs, que Paulette Comte invite à découvrir ou redécouvrir dans un ouvrage de passion préfacé par le célèbre chroniqueur culinaire Charlou Reynal.

BDC

Les coups de cœur

Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.

ALBUM À PARTIR DE 6 ANS

La dame des livres



Après la Grande Dépression, le Président Roosevelt a mis en place un programme d'éducation populaire qui employait des femmes, les

« Pack Horse Librarians », chargées d'apporter des livres aux populations les plus reculées. Cet album raconte l'histoire de la rencontre entre un garçon, Cal, qui vit dans une ferme isolée avec sa famille, et l'une de ces bibliothécaires, particulièrement courageuse. Un magnifique hommage aux bibliothécaires itinérantes et leurs relations avec les jeunes lecteurs.

La dame des livres / Heather Henson, David Small
– Syros Jeunesse, 2009 – 13,95€

DOCUMENTAIRE

La Ruche



Alfred Boucher, sculpteur et ami de Rodin, rachète à la clôture de l'exposition universelle des éléments de pavillons et crée ainsi la Ruche en 1902. Chagall y rêva plus de trente peintures.

Apollinaire, Cendrars, Max Jacob étaient là lorsque Modigliani, Zadkine, Archipenko ou Laurens y sculptèrent à l'ombre des grands arbres du jardin. Aujourd'hui encore, les locataires y vivent solidairement, observent, expérimentent, écoutent et sont lancés dans les virages inattendus de l'art contemporain.

La Ruche / Sylvie Buisson
– Editions Alternatives, 2009 – 35€

ROMAN

Mangez-le
si vous voulez

16 août 1870. Deux heures après son arrivée à la foire de Hautefaye, Alain de Monéys aura été lynché, torturé et même dévoré par une foule devenue hystérique à la suite d'un ridicule malentendu. Pourquoi une telle horreur est-elle survenue ? Comment de simples citoyens peuvent devenir en quelques minutes d'abominables tortionnaires ? Jean Teulé nous fait revivre dans ce roman l'un des faits divers les plus choquants de l'histoire de France. Âmes sensibles s'abstenir.

Mangez-le si vous voulez / Jean Teulé
– Julliard, 2009 – 17€

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

La fin de la décentralisation



La suppression de la taxe professionnelle et la réforme territoriale marquent la fin de la décentralisation. Trente ans après le vote des lois Mauroy - Defferre, le Président de la République veut retirer aux collectivités, en particulier les conseils généraux et les conseils régionaux, leur autonomie de décision. Pourtant, ces échelons ont prouvé leur capacité

à assurer au mieux, au plus près des citoyens, leurs compétences en particulier dans le domaine social pour les Conseils Généraux.

La réforme territoriale, c'est dans les faits la mise en place des conseillers territoriaux en 2014 et donc l'éloignement de l'élu et du citoyen.

Cette réforme proposée modifierait en profondeur l'organisation des pouvoirs publics. Elle porte une volonté de réduction de la place du contre-pouvoir important que forment les collectivités locales.

Elle entraînerait également un bouleversement, une organisation façonnée par l'histoire et la pratique, où les mots « décentralisation », « libertés » et « démocratie locale » seraient remplacés par « centralisation », « négation de la libre administration », « recul de la démocratie et des solidarités locales ».

Quant à la disparition de la taxe professionnelle, cela se traduira par une baisse importante de l'autonomie financière des collectivités locales et territoriales.

Parallèlement, l'Etat confirme dans sa réorganisation les pouvoirs des préfets de région au détriment des représentants de l'Etat dans les départements.

La bataille engagée par de très nombreux parlementaires contre la régression territoriale n'est donc pas qu'une affaire d'élu(e)s. A l'heure où le pays a besoin de la vitalité de ses collectivités, de l'engagement de ses élu(e)s, ce retour trente ans en arrière doit être soumis aux Français par voie référendaire. Tout le monde est concerné et vous êtes concernés.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche Unie

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Bonne année 2010...



Le Groupe de la Droite Républicaine - Gérard Gaudin, Président du Groupe et Conseiller Général du canton de Châtelus-Malvaleix, les Conseillers Généraux Jean Auclair (canton de Ahun), Laurent Daulny (canton de Dun-le-Palestel), Yves Chamfreau (canton de Felletin), Joël Souchal (canton de Chambon-sur-Voueize), Jean-Pierre

Vacher (canton de Jarnages), Guy De Lamberterie (canton de Chénérailles) et Valérie Simonet (canton de Auzances) - présente à tous les Creusois ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

Le moment des vœux permet de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les futurs projets :

Internet : DORSAL, prestataire choisi par la majorité socialiste, s'était engagé à ce que la Creuse bénéficie du haut débit au 31 mars 2009. Bilan : zones d'ombre, mauvaise qualité du débit, mécontentement des citoyens

Le temps passe mais les déchets restent : Le Président, M. Lozach, et sa majorité s'étant déchargé du dossier, les élections régionales se profilant, la problématique du traitement

des déchets reste en l'état. Bilan : plus les échéances avancent, plus les prises de responsabilités s'éloignent.

Réforme des collectivités territoriales avec deux piliers : La commune et l'intercommunalité avec les mêmes élus : la commune, interlocuteur privilégié des citoyens, est maintenue dans ses compétences ; le département et la région avec un conseiller territorial : les deux échelons cesseront d'être en concurrence. Résultat : plus d'efficacité et de rapidité. Les élus socialistes sont dans le camp des conservateurs sans aucun argument motivé.

Réforme de la Taxe Professionnelle : Cette « exception française », qui décourageait l'investissement et favorisait les délocalisations, est désormais supprimée et sera remplacée à partir de 2011 par la Contribution Economique Territoriale, basée sur le foncier et sur la valeur ajoutée des entreprises. Résultat : plus de croissance et d'emploi.

Les élus socialistes ont arboré cette réforme pour ne pas présenter le budget départemental 2010, alors que cette suppression est intégralement compensée en 2010 par des dotations de l'Etat.

Gérard GAUDIN

Groupe du groupe de la Droite Républicaine

DU 30 MARS
AU 4 AVRIL
STAGE de DANSE
BATTLE
EL FIRAK
DANSE HIP-HOP
OXMO PUCCINO
CONCERT

urban culture

LA FABRIQUE

CLÉSÉRET

+ D'INFO : 05 55 52 84 97

Mardi 30 mars
20h30 - Espace Fayolle

Danse
Hip-Hop

El Firak

Compagnie Zahrbat (Nord-Pas-de-Calais)

Chorégraphie : Brahim Bouchelaghem
Interprétation : Brahim Bouchelaghem,
Hichem Serir Abdallah
Musique originale : Manuel Wandji
Slam : Karim Feddal

El Firak. La séparation. Dans un décor épuré, ces mots calligraphiés par Hassan Massoudy, projetés sur des voiles transparents, atteignent intimement les danseurs, sur qui pèse l'arbitraire d'une séparation dictée par la politique ou la société.

Cette représentation sera suivie d'une conférence dansée animée par Brahim Bouchelaghem.

Mercredi 31 mars
(horaires à définir) - Espace Fayolle

Stage de danse Hip-Hop

avec la compagnie Zahrbat

Vendredi 2 avril
20h30

Soirée Ciné Concert Urban Culture

Dans le cadre Le Sénéchal fait son cinéma à La Fabrique, formation abstract Hip-Hop & vidéo en cours de programmation

Samedi 3 avril
21h00 - Espace Fayolle

Concert

Oxmo Puccino

Oxmo Puccino aime s'approprier et modeler les différents rythmes musicaux. Il allie l'élégance du jazz aux rythmes africains, allant chercher l'inspiration jusqu'en Colombie, pour s'enrichir d'un swing nouveau.

Dimanche 4 avril
15h00 - Gymnase Fayolle

Battle

Danse

Affrontement de huit groupes de cinq danseurs arbitrés par Andry, en présence d'un jury de danseurs professionnels qui doivent les départager. Les danseurs évoluent sur des musiques mixées en direct.